

Premier projet :

Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

(Traduction de courtoisie réalisée avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie)

I. Renouvellement du cadre de financement mondial

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, sommes réunis à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025 pour mettre en place un nouveau cadre de financement mondial pour le développement durable. Nous respectons et ferons progresser tous les engagements des précédentes conférences internationales sur le financement du développement, ainsi que les engagements sur le financement et le développement dans le Pacte pour l'avenir.
2. Nous réaffirmons notre volonté de réaliser le développement durable, notamment par une mise en œuvre effective du Programme 2030 et en respectant tous les principes qui y sont consacrés. Nous réaffirmons également que la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, reste le plus grand défi mondial et que son éradication est une condition indispensable du développement durable.
3. Nous nous réunissons à un chapitre de l'histoire marqué par une profonde souffrance humaine et des risques systémiques croissants. Les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable sont très en retard et nous manquons de temps pour prévenir un changement climatique catastrophique. Les inégalités au sein des pays et entre les pays persistent. La communauté internationale a déployé des efforts importants pour répondre aux crises multiples et interdépendantes récentes. Malgré ces efforts, l'écart entre nos aspirations de développement et le financement qui y est consacré n'a jamais été aussi grand. Le déficit de financement s'est considérablement creusé au cours des cinq dernières années, atteignant environ 4 000 milliards de dollars par an.
4. Renoncer à la coopération multilatérale n'est pas une option. Les défis mondiaux évoqués ci-dessus dépassent de loin la capacité de réponse d'un seul État. Une réponse effective à ces enjeux doit passer par un engagement fort en faveur du multilatéralisme, de la coopération internationale et de la solidarité mondiale fondée sur le respect mutuel, le partage des responsabilités et l'action collective.
5. Nous décidons de lancer un ensemble ambitieux de réformes et d'actions pour catalyser l'investissement dans le développement durable à grande échelle afin de combler le déficit de financement de toute urgence. Nous mobiliserons des financements supplémentaires et innovants de toutes provenances, en tenant compte des avantages comparatifs des financements publics et privés. Comme le financement est un moyen d'atteindre nos objectifs communs, et non une fin en soi, nous placerons l'impact du développement durable au cœur de nos actions.
6. Nous nous engageons à réformer l'architecture financière internationale, en renforçant sa résilience et son efficacité pour répondre aux défis et aux crises présents et futurs. Pour mieux refléter les réalités d'aujourd'hui, nous nous engageons à rendre la gouvernance mondiale plus inclusive et plus efficace. Nous prenons acte du rôle majeur joué par les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale, conscients que les Nations Unies et les institutions financières internationales ont des mandats complémentaires qui rendent indispensable la coordination de leurs actions.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

7. Nous prendrons des mesures pour lutter contre les inégalités au sein des pays et entre eux, et nous investirons dans le bien-être des personnes.

8. Nous nous engageons à combler les déficits de financement dans la prestation de services publics essentiels, dont la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau et l'assainissement, et à mettre en place des systèmes de protection sociale.

9. Nous sommes convaincus de l'importance de trouver une réponse adaptée aux besoins et défis pluriels qui caractérisent certains pays, dont le contexte est unique, dont : les pays d'Afrique, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi qu'aux difficultés spécifiques que connaissent les pays à revenu intermédiaire et les pays en situation de conflit ou d'après-conflit. Nous réaffirmons nos engagements et notre soutien à la mise en œuvre intégrale des programmes de développement, des stratégies et des programmes d'action pertinents pour les pays en situation particulière.

10. Bien que chaque pays soit responsable au premier chef de son propre développement économique et social, les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un cadre économique international favorable. Nous nous engageons à aligner le soutien international sur les stratégies, plans et cadres nationaux et respecterons l'espace politique de chaque pays pour poursuivre le développement durable.

11. Nous réaffirmons la nécessité impérieuse de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles et veillerons à la pleine jouissance, dans des conditions d'égalité, de tous leurs droits humains et libertés fondamentales. L'égalité des genres apporte des avantages économiques avérés et peut contribuer au financement du développement. Nous nous engageons à intégrer l'égalité des genres et à promouvoir des solutions sensibles au genre dans l'ensemble du programme de financement du développement. Nous renforcerons les investissements dans l'économie des services à la personne et veillerons à reconnaître, valoriser et répartir équitablement la charge disproportionnée des soins non rémunérés et des travaux domestiques assumés par les femmes.

12. Nous réaffirmons que la mobilisation et l'utilisation efficaces, efficientes et transparentes des ressources doivent se faire dans le respect de la liberté, des droits humains et de la souveraineté nationale. La promotion de sociétés pacifiques et inclusives est un élément fondamental dans la création d'un climat propice au développement durable. Nous nous engageons à mettre en place des systèmes de gouvernance et des institutions démocratiques efficaces, responsables et ouverts à tous aux niveaux infranational, national et international et à garantir une prise de décision réactive, participative et représentative à tous les niveaux.

13. Nous favoriserons la transparence, la responsabilité, l'état de droit, la bonne gouvernance et des politiques saines à tous les niveaux. Nous nous engageons à faire de la lutte contre la corruption une question transversale pour renforcer la confiance du public, réduire les inégalités, assurer une allocation équitable des ressources nationales et accroître les investissements privés et la croissance économique. Nous préviendrons et combattons la corruption, et appelons la communauté internationale à appuyer les efforts de renforcement des capacités en matière de lutte contre la corruption et à encourager l'échange des meilleures pratiques.

14. Nous prenons acte du rôle que joue l'engagement multipartite dans le développement durable. Nous nous poursuivons une coopération significative avec le secteur privé, la société civile, la communauté scientifique, le monde universitaire, les institutions philanthropiques et les fondations, les médias et toutes les autres parties prenantes et encouragerons la collaboration et les partenariats multipartites.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

15. Nous réaffirmons notre volonté d'encourager l'innovation, l'alphabétisme financier et le renforcement des capacités numériques, en particulier pour favoriser la participation de la jeunesse.

16. Nous investirons dans les secteurs productifs et la création d'emplois décents et productifs, afin que tous bénéficient d'une croissance économique inclusive et durable. Nous soutiendrons l'esprit d'entreprise, en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes, et favoriserons la croissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME).

17. Nous nous engageons à aider les pays en développement, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID, à mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, résilientes et durables. L'insuffisance sévère d'infrastructures dans des secteurs critiques tels que l'énergie, les transports, les technologies de l'information et de la communication, l'eau et l'assainissement réduit considérablement l'accès aux services essentiels, à l'emploi, à la croissance économique et au développement durable, en particulier dans les pays en voie de développement.

18. Nous reconnaissons que nous sommes encore bien loin d'atteindre nos objectifs en matière de changement climatique, perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes. Nous reconnaissons la primauté de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et réaffirmons les engagements et obligations respectifs au titre de ces conventions et des accords afférents. Nous réaffirmons également les engagements pris au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords.

19. Nous reconnaissons que les données et les statistiques de qualité sont essentielles pour prendre des décisions éclairées en matière de financement du développement et d'affectation des ressources. Nous soutiendrons les programmes visant à renforcer la collecte de données et les statistiques nationales, en particulier sur le développement durable.

20. Nous adoptons à Séville le présent cadre mondial renouvelé pour le financement du développement dont le but est de débloquer des ressources financières supplémentaires et innovantes et les mobiliser, soutenir la réforme de l'architecture financière internationale de manière à combler d'urgence le déficit de financement et guider nos efforts vers un programme de financement du développement qui contribue à la réalisation du développement durable. Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes.

II. Domaines d'action

II. A. Ressources publiques intérieures

21. Les ressources, les politiques et les plans publics seront au cœur de nos efforts pour impulser l'investissement dans le développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a souligné le rôle central que jouent les ressources publiques intérieures dans le financement du développement durable. Bien que de nombreux pays en développement aient connu une augmentation significative de leurs recettes fiscales au cours des dix premières années de ce siècle, la conjoncture actuelle est marquée par une stagnation et un recul, dans un contexte de faible croissance économique mondiale et de conditions macroéconomiques difficiles. La mobilisation de ressources publiques supplémentaires et leur utilisation efficace pour garantir l'impact du développement durable requièrent une action résolue au niveau national, visant à renforcer les systèmes fiscaux et à les harmoniser avec les objectifs de développement durable. Dans un monde globalisé et de toujours plus numérisé, un accompagnement international est impératif pour soutenir les initiatives nationales, y compris le

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

renforcement de la coopération fiscale internationale et des mesures de prévention et de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption. Les banques nationales de développement ont un rôle crucial à jouer dans la mobilisation des investissements pour le développement durable.

22. Pour veiller à ce que les pays disposent des ressources nécessaires, tout en assurant leur collecte et leur utilisation de façon transparente et alignée sur les principes du développement durable :

Transparence et responsabilité dans les systèmes fiscaux

- a) Nous nous engageons à adopter une approche pangouvernementale pour renforcer les systèmes fiscaux et garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.
- b) Nous nous attellerons à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'efficacité budgétaires par le renforcement de la surveillance, la mise en œuvre de systèmes de passation de marchés transparents et le renforcement des cours des comptes nationales qui doivent être indépendantes, professionnelles et suffisamment dotées, ainsi que le contrôle parlementaire. Nous encourageons également l'amélioration du contrôle et de la gestion des dépenses fiscales, ainsi que l'application de normes minimales en matière de déclaration des dépenses fiscales.

Alignement des systèmes fiscaux avec le développement durable

- a) Nous nous engageons à aligner les budgets sur le développement durable, y compris par le biais de cadres et de stratégies dirigés par les pays, tels que les cadres de financement nationaux intégrés (INFF), chaque pays mettant en œuvre les politiques les mieux adaptées à son économie.
- b) Nous encourageons l'élargissement de l'assiette fiscale et la poursuite des efforts visant à intégrer le secteur informel dans l'économie formelle en fonction des circonstances du pays, notamment en exploitant la technologie et l'innovation, en investissant dans l'infrastructure publique numérique, en réduisant le coût de la conformité et en offrant des incitations adaptées. Nous nous engageons à assurer la progressivité et l'efficacité des systèmes fiscaux afin de lutter contre les inégalités et d'accroître les recettes. Nous allons promouvoir des dépenses publiques efficaces, équitables et socialement justes. Nous allons également promouvoir et renforcer les systèmes fiscaux progressifs et l'imposition des personnes fortunées, avec l'appui de la coopération internationale, dans le respect de la souveraineté nationale.
- c) Nous nous engageons à une fiscalité efficace des ressources naturelles, optimisant les recettes nationales tirées de leurs rentes.
- d) Nous allons promouvoir une budgétisation et une fiscalité sensibles au genre, conformément aux stratégies nationales, aux priorités et à la situation de chaque pays. À cette fin, nous élaborerons et perfectionnerons les méthodologies et outils nécessaires à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques budgétaires et fiscales dans une optique d'égalité de genre, tout en renforçant les compétences.
- e) Nous encourageons la prise en compte de l'environnement et du climat dans la programmation fiscale en fonction de la situation nationale et du stade de développement économique. Les actions peuvent inclure, mais sans s'y limiter : budgétisation, fiscalité et règles fiscales vertes ; tarification du carbone et prélèvement de taxes sur la contamination et la pollution de l'environnement.
- f) Nous réaffirmons notre volonté de rationaliser les subventions inefficaces et de supprimer celles accordées aux combustibles fossiles qui négligent la précarité énergétique et les transitions équitables, et ce dès que possible, tout en tenant compte des différentes situations, trajectoires et approches nationales.
- g) Nous encourageons les pays à intégrer le financement des socles de protection sociale, conformément aux recommandations de l'Organisation internationale du Travail, dans leurs

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

plans et stratégies nationaux, et nous soutiendrons ceux qui visent à accroître la couverture de protection sociale d'au moins deux points de pourcentage par an.

Soutien aux capacités

- h) Nous intensifierons notre soutien, en fonction de la demande, au renforcement des capacités institutionnelles, technologiques et humaines pour les systèmes fiscaux et la mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement. Parmi nos actions d'appui figurent : élargissement des assiettes fiscales, intégration du secteur informel dans l'économie formelle et renforcement de la politique fiscale, de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques.
- i) Nous nous engageons à soutenir les initiatives nationales des pays en développement visant à moderniser l'administration fiscale, en mettant particulièrement l'accent sur la numérisation des services fiscaux, l'investissement dans les systèmes informatiques, l'amélioration des données et des statistiques, ainsi que l'exploitation de l'intelligence artificielle.
- j) Nous apporterons un soutien aux pays désireux d'augmenter leur ratio impôts/PIB. Nous appelons les partenaires de développement à doubler leur soutien à la mobilisation des recettes intérieures et à la gestion des finances publiques d'ici 2030. Nous apporterons également un soutien ciblé aux pays souhaitant atteindre un ratio impôts/PIB d'au moins 15 %, un seuil indicatif au-delà duquel ils sont plus susceptibles de couvrir leurs besoins en dépenses, tout en garantissant la stabilité fiscale et en favorisant le développement durable.

Finances infranationales

- k) Nous renforcerons les finances infranationales, le cas échéant, en améliorant les capacités techniques, technologiques et humaines des autorités locales, en diversifiant les sources de recettes et de financement, y compris le développement de marchés des obligations de collectivité territoriale, selon le cas, et en promouvant des systèmes de transferts financiers intergouvernementaux et des mécanismes de péréquation stables et transparents.
- l) Nous accompagnerons les pouvoirs publics, à l'échelle nationale et locale, dans l'établissement de leurs priorités, politiques, stratégies et méthodes afin de mettre en œuvre le développement et la gestion efficaces des infrastructures tout au long de leur cycle de vie et de mobiliser des recettes le cas échéant.

23. Pour renforcer la coopération fiscale internationale et veiller à ce que les règles fiscales internationales répondent à la nature plurielle des besoins, priorités et capacités de tous les pays, en particulier des pays en développement :

- a) Nous nous engageons à veiller à ce que la coopération fiscale internationale soit inclusive et profite à tous. Nous sommes résolus à renforcer la voix et la représentation des pays en développement dans l'architecture fiscale internationale. Nous soulignons qu'il importe d'analyser soigneusement les conséquences des cadres de coopération fiscale internationale pour les pays en développement, en veillant à ce qu'ils bénéficient d'avantages équitables et à ce qu'ils relèvent les défis qui leur sont propres.
- b) Nous continuerons à appuyer et participer de manière constructive aux négociations sur une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale et ses protocoles.
- c) Nous nous assurerons que toutes les entreprises, y compris les multinationales, paient bien des impôts dans les pays où a lieu l'activité économique et où la valeur ajoutée est créée.
- d) Nous encouragerons une coopération et un dialogue inclusifs entre les autorités fiscales nationales sur les questions de fiscalité internationale et nous saluons les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et ses sous-comités.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- e) Nous nous engageons à renforcer la transparence fiscale tout en reconnaissant les difficultés propres aux pays en situation particulière. Nous aiderons les pays en développement à mettre en œuvre des normes, notamment en leur accordant des considérations spéciales comme, par exemple, par le biais de périodes de grâce pour une réciprocité totale dans le cadre de l'échange automatique d'informations fiscales, ou en simplifiant davantage certaines normes et conditions. Nous nous engageons à renforcer des déclarations par pays des multinationales et à poursuivre l'examen de la création d'une base de données publique centrale pour les déclarations par pays. Nous envisagerons également d'étendre les obligations de déclaration aux particuliers fortunés.
- f) Nous nous engageons à améliorer la transparence en matière de propriété effective en mettant en place des registres nationaux efficaces de propriété effective avec des informations de haute qualité et normalisées, et en œuvrant à la mise en place d'un registre mondial de la propriété effective couvrant un large éventail d'actifs, d'entités juridiques et de cadres juridiques, telles que les sociétés, les fiducies et les sociétés de personnes à responsabilité limitée. Dans le cadre de tous ces efforts, nous nous appuyerons sur les travaux actuels et aiderons les pays en développement à mettre en œuvre ces normes de transparence.
- g) Nous fournirons aux pays en développement une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités fondés sur la demande afin qu'ils bénéficient des cadres de coopération fiscale internationale.
- h) Reconnaissant que de nombreux pays ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre du deuxième pilier, nous appelons le Cadre inclusif sur le BEPS (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires) de l'OCDE et du G20, en coopération avec d'autres organisations internationales, à fournir un soutien technique spécifique par pays aux juridictions intéressées.
- i) Nous étudierons la possibilité de mettre en œuvre des taxes innovantes permettant de mobiliser des ressources en faveur du développement durable, notamment sous la forme de taxes de solidarité à l'échelle mondiale, et nous inviterons les pays à les appliquer à titre volontaire.

24. Pour relever les défis majeurs et persistants afin de lutter efficacement contre les flux financiers illicites (FFI) :

- a) Nous nous engageons à réglementer les prestataires de services professionnels au niveau national et à renforcer la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites et d'autres activités financières illicites. Il s'agit notamment de promouvoir les échanges à l'échelle mondiale sur la normalisation des régimes réglementaires des prestataires de services professionnels impliqués dans les FFI, de renforcer les mécanismes de responsabilisation, de les intégrer dans les législations nationales et de s'engager à soutenir ces efforts par un examen indépendant des cadres et des pratiques réglementaires.
- b) Nous soutiendrons le rôle que jouent les médias et la société civile dans la dénonciation des FFI.
- c) Nous organiserons une réunion spéciale du Conseil économique et social (ECOSOC) sur l'intégrité financière afin d'aborder cette question à un niveau systémique et d'échanger les meilleures pratiques, notamment sur l'usage des technologies permettant de lutter efficacement contre les FFI, et qui se tiendra juste avant ou après la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale.
- d) Nous nous engageons à mettre pleinement en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption, en particulier en appuyant un Mécanisme efficace et efficient d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption afin de contribuer à la prévention et à la lutte contre la corruption. Par ailleurs, nous nous engageons à renforcer l'assistance technique de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption lorsque les pays en font la demande.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- e) Nous nous engageons à faire en sorte que les avoirs confisqués soient restitués au profit des populations des pays d'origine. Nous nous engageons à renforcer les pratiques durables et transparentes en matière de recouvrement et de restitution des actifs grâce à une coopération internationale plus étroite et à des initiatives de renforcement des capacités, et à encourager des projets pilotes portant sur des approches inédites et novatrices alignées sur le développement durable afin de lever les obstacles et d'améliorer l'efficacité des processus de recouvrement des actifs.
- f) Nous identifierons, évaluerons et œuvrerons sur les risques de blanchiment de capitaux, notamment par la mise en œuvre effective des normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

25. Pour exploiter pleinement le potentiel des banques publiques nationales de développement (BDP) dans la mobilisation des ressources pour le développement durable et relever les défis qui limitent leur efficacité et leur efficacité :

- a) Nous encourageons les pays dotés de banques de développement à renforcer leurs capacités afin de contribuer efficacement au développement durable, par exemple, en mobilisant les ressources des banques multilatérales de développement (BMD), et à revoir et actualiser leurs mandats afin de les aligner sur le développement durable ; par ailleurs, nous nous engageons à soutenir les pays dépourvus de banques de développement à mettre en place de telles institutions afin de relever les défis locaux et nationaux en matière de développement.
- b) Nous appelons les BMD et les partenaires de développement à renforcer leur soutien aux BDP afin d'améliorer leur capacité à financer à long terme et à faible coût les investissements liés au développement durable. Nous encourageons également les BMD et les autres institutions de financement du développement (IFD) à renforcer la coopération et la coordination avec les BDP, en soutenant les priorités et les plans nationaux.
- c) Nous nous engageons à veiller à ce que nos exigences réglementaires reflètent les mandats des BDP axés sur le développement, ainsi que de leurs modèles d'entreprise et de leurs profils de risque spécifiques, en veillant à ce que les banques de développement soient habilitées à adopter des approches innovantes et tenant compte des risques pour financer le développement durable.

II. B. Entreprises et finances privées à l'échelle nationale et internationale

26. L'activité des entreprises privées, l'investissement et l'innovation sont les principaux moteurs du développement durable, de la croissance économique et de la création d'emplois. Cependant, la croissance de l'investissement mondial a ralenti au cours des dix dernières années. Malgré l'attention accrue portée aux instruments financiers innovants, tels que le financement mixte, ainsi qu'à l'adoption d'une législation sur les entreprises et la finance durables, l'investissement dans le développement durable n'a pas répondu aux attentes ni accordé une priorité suffisante à son impact. Le sous-développement des marchés financiers et des capitaux dans de nombreux pays en développement, les coûts de financement élevés et le décalage entre les incitations financières à court terme et l'impact sur le développement durable à long terme demeurent des freins à l'investissement. Les investissements dans un contexte concurrentiel ne sont pas constamment en phase avec les objectifs publics, ce qui souligne la nécessité d'aligner pleinement les cadres politiques et les incitations à l'investissement privé aux niveaux national et mondial sur le développement durable, en s'appuyant sur les enseignements tirés depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba.

27. Pour promouvoir l'investissement dans le développement durable et la création de marchés financiers et de capitaux nationaux :

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

Développement national des secteurs financier et privé et cadres favorables

- a) Nous favoriserons les cadres directeurs en mesure de créer les conditions propices à l'investissement dans le développement durable et en phase avec celui-ci. Parmi ces conditions favorables figurent la transparence accrue, la bonne gouvernance, les mesures de lutte contre la corruption, l'état de droit, la protection des investisseurs et des consommateurs, la concurrence loyale et l'évaluation des arbitrages des politiques dans les trois dimensions du développement durable. À cette fin, nous encourageons l'élaboration d'un cadre modèle à l'échelle internationale, offrant des orientations techniques pour faciliter l'adoption de cadres nationaux.
- b) Nous accélérerons le développement des secteurs financiers nationaux et encouragerons une approche séquentielle, avec, en premier lieu, la constitution d'une base d'épargne nationale et le renforcement du secteur bancaire national. Nous continuerons à développer les marchés obligataires de long terme et de l'assurance, les marchés des actions et l'investissements institutionnel, le cas échéant, et à approfondir les marchés secondaires.
- c) Nous soutiendrons les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités axés sur la demande, y compris par les BMD, visant le développement séquentiel du secteur financier national et la création de cadres qui contribuent au développement durable, en particulier pour les pays en situation particulière.
- d) Nous appelons les acteurs concernés à développer des marchés de gestion des risques et d'assurance, et en particulier à mettre au point des solutions pour les petits exploitants et les agricultrices, ainsi que pour les autres parties prenantes, afin de les protéger contre les risques liés à la production, la volatilité des prix, les catastrophes et les effets du changement climatique.
- e) Nous favoriserons la création de véhicules d'investissement nationaux, tels que des fonds de capital-risque axés sur le développement. Nous allons également promouvoir les instruments financiers innovants, favorables au développement durable, comme les obligations thématiques (par exemple, les obligations avec engagement d'affectation du produit telles que les obligations vertes, les obligations liées aux ODD et les obligations liées à la durabilité) et dont les cadres réglementaires seront solides et la gestion des risques adéquate.
- f) Nous soutiendrons également l'assistance technique axée sur la demande pour une industrialisation durable et inclusive, afin de permettre aux entreprises de prospérer et de se développer au-delà des frontières, de créer des emplois décents et de contribuer à la diversification économique, à la valeur ajoutée et au développement durable.

Accès au financement, transferts de salaires et relations avec les banques correspondantes

- g) Nous favoriserons l'accès des MPME au crédit abordable en renforçant leur écosystème, notamment par le biais d'institutions financières nationales comme les banques locales, les coopératives de crédit et les BDP, et en créant des lignes de crédit dédiées. Nous encourageons les IFD, y compris la Société financière internationale (SFI), à promouvoir le financement de ces entreprises, notamment par le biais de rétrocessions aux institutions financières nationales et d'un financement en devise nationale renforcé. Nous appelons également à un examen des éventuelles conséquences involontaires des cadres réglementaires et prudentiels sur les prêts à ces entreprises dans les pays en développement et étudions de possibles exemptions en leur faveur.
- h) Nous sommes résolus à élargir l'accès aux produits et services financiers, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité ou marginalisés, tout en reconnaissant que l'accès aux services financiers n'est qu'un aspect de la santé financière et que des efforts complémentaires sont nécessaires, notamment pour renforcer l'alphabétisme financier, la protection des consommateurs et la réglementation.
- i) Nous tirerons parti des technologies numériques et de l'infrastructure publique numérique pour renforcer l'inclusion financière, et nous soutiendrons les investissements dans le

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

développement et la numérisation de l'infrastructure du système financier dans les pays en développement, en particulier dans les pays en situation particulière.

- j) Nous prenons la résolution de redoubler d'efforts pour réduire les frais de transferts de salaires des travailleurs migrants à moins de 3 pour cent du montant transféré d'ici à 2030, en encourageant, par exemple, les solutions numériques, la concurrence entre les opérateurs, les exigences de transparence concernant les frais et commissions, en accélérant l'accès des migrants aux comptes d'opérations financières, et en coopérant avec les acteurs pertinents pour harmoniser les cadres réglementaires et assurer une application proportionnée des réglementations sur les flux de fonds privés. Nous renforcerons également la collecte et la diffusion de données sur les transferts de salaires.
- k) Nous appelons les institutions pertinentes à consolider les opérations par correspondants bancaires grâce à des programmes d'assistance technique et une plus grande dématérialisation, en particulier pour les PEID, en s'appuyant sur les efforts déjà déployés à l'échelle mondiale.

28. Pour stimuler l'investissement direct étranger et la mobilisation de capitaux privés pour le développement durable :

Investissements directs étrangers

- a) Nous encouragerons les investissements étrangers directs dans les pays en développement, en particulier les pays confrontés à des défis spécifiques. Nous appelons à la mise en place rapide d'un centre international d'appui à l'investissement pour les PMA ; du mécanisme de financement des investissements dans les infrastructures pour les pays en développement sans littoral ; et du centre d'excellence pour le développement durable des PEID, où se tiendra notamment un forum biennal sur l'investissement dans les États insulaires.
- b) Nous augmenterons le soutien au développement de la réserve de projets, y compris le renforcement de la collecte de données, de l'analyse, de l'interopérabilité entre les systèmes publics et du suivi des résultats pour aider les pays à évaluer la faisabilité des projets.
- c) Nous renforcerons le partenariat entre les secteurs public et privé, renforcerons le dialogue sur les plans nationaux de développement durable entre les gouvernements et les investisseurs privés, et alignerons l'offre et la demande d'assistance technique au niveau mondial, y compris par le biais d'événements tels que le Forum mondial de l'investissement en faveur des ODD.

Mobilisation de capitaux privés pour un impact sur le développement durable

- d) Nous demandons que toutes les transactions de financement mixte i) se concentrent sur l'impact du développement durable, plutôt que sur la quantité ou le degré d'effet de levier ; ii) favorisent l'appropriation par les pays en s'alignant sur les priorités nationales en matière de développement durable et sur les stratégies d'industrialisation ; iii) garantissent l'additionnalité financière et développementale ; iv) partagent équitablement les risques et les bénéfices ; v) soient transparentes et dotées de mécanismes de responsabilité clairs ; vi) prévoient la participation des communautés locales aux décisions les concernant ; et vii) tiennent compte de la viabilité de la dette.
- e) Nous appelons les partenaires de développement et les IFD à renforcer l'utilisation des instruments de partage des risques, tels que les garanties et les solutions d'assurance, afin de favoriser la mobilisation de capitaux privés.
- f) Nous invitons les IFD à harmoniser et à renforcer les indicateurs d'impact en tant que référence pour les objectifs de mobilisation, en s'appuyant sur les travaux en cours, et à aligner les incitations financières sur l'impact en matière de développement durable.
- g) Nous soutenons les efforts visant à une plus grande normalisation des instruments de financement mixte afin de créer des structures efficaces et reproductibles dans les différents

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

contextes nationaux. Nous développerons une taxonomie commune des mécanismes de partage des risques, en nous appuyant sur les initiatives existantes, afin d'évaluer l'impact des différentes structures de financement mixte sur les résultats en matière de développement selon les contextes et de faciliter les investissements.

- h) Nous sommes également favorables à l'utilisation de structures innovantes dans le cadre du financement mixte, y compris les instruments de capitaux propres et participatifs, les subventions subordonnées à la capacité de l'État et les mécanismes d'enchères, afin de garantir un partage équitable des risques et des bénéfices entre le secteur public et le secteur privé.
- i) Nous demandons à la Société Financière Internationale (SFI) d'intensifier l'utilisation de la fenêtre du secteur privé de l'Association Internationale de Développement, en particulier en proposant davantage de prêts en devise locale, et en renforçant les écosystèmes de capital-investissement, de capital-risque et de microfinance.
- j) Nous demandons aux BMD d'établir des fonds communs de capital catalytique alimentés par des banques de développement, des IFD, des pays donateurs, des fondations et des organismes philanthropiques, aux conditions d'accès normalisées, simplifiées et transparentes. Nous soutenons le développement de référentiels d'instruments de garantie, basés sur la plate-forme de garantie de la Banque mondiale.
- k) Nous demandons aux BMD de renforcer leur assistance technique et de la proposer de manière coordonnée, notamment par la mise en place d'une plateforme commune d'assistance technique dans les pays en développement, en particulier ceux en situation particulière, afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la conception, la préparation et le soutien de projets d'infrastructure à fort impact tout au long de leur cycle de vie.
- l) Nous coopérerons avec les IFD, y compris les BMD, et le secteur privé pour soutenir le développement de solutions rentables d'atténuation et de couverture du risque de change pour les investissements dans le développement durable.
- m) Nous coopérerons avec les parties prenantes pertinentes pour que les garanties soient évaluées de manière équitable dans l'analyse des organes régulateurs et les méthodologies de notation de crédit et pour remédier aux éventuelles conséquences imprévues pour l'investissement dans le développement durable, notamment en réévaluant les exigences en matière de capital pour les garanties et les mécanismes de financement mixte.
- n) Nous nous engageons à améliorer la disponibilité, la qualité et la disponibilité des données relatives aux risques et à l'impact, afin de soutenir l'investissement dans les pays en développement, en particulier en coopérant avec les investisseurs institutionnels. Nous encourageons la poursuite de la diffusion de données ventilées de qualité, y compris via le Consortium GEMs (base de données mondiale sur les risques des marchés émergents). Nous encourageons le partage et la publication des données de performance financière des transactions financières mixtes et des taux de mobilisation du secteur privé de manière ventilée et anonyme.
- o) Nous redoublerons d'efforts pour faciliter les investissements de la diaspora au moyen d'instruments innovants et demanderons aux partenaires de développement de soutenir nos efforts.

29. Pour aligner les entreprises privées et la finance sur le développement durable et attirer des capitaux durables et diversifier les sources d'investissement dans les pays en développement :

Aligner les incitations financières sur l'impact sur le développement durable

- a) Nous accélérerons l'adoption de l'investissement à impact social et environnemental et d'instruments de financement novateurs tels que les fonds à impact social, les obligations thématiques et les approches d'investissement ciblées. Nous saluons les efforts déployés dans certaines juridictions pour demander aux conseillers financiers de s'enquérir des préférences

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

des épargnants en matière de durabilité, et nous appelons les autres acteurs à faire de même. Nous nous engageons également à faire progresser le développement de produits de consommation responsables et inclusifs tout en éliminant les pratiques commerciales discriminatoires, telles que la différenciation tarifaire fondée sur le sexe.

- b) Nous appelons les acteurs privés à intégrer la gestion de la durabilité et de l'impact dans leur processus de prise de décision et de gouvernance, et à s'assurer d'en réaliser l'évaluation. En vue d'améliorer leur clarté, nous invitons les organismes de normalisation et les agences multilatérales à poursuivre l'harmonisation des normes d'impact volontaires et la terminologie y afférente. Afin de faciliter l'évaluation, nous soutenons les initiatives en cours qui visent à adapter les indicateurs des ODD au secteur privé, y compris les indicateurs IRIS+ du Global Impact Investing Network et les mesures sectorielles liées aux ODD de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable. Nous nous félicitons également du développement, de la mise à l'échelle et de l'adoption de référentiels, d'indices et de méthodes d'évaluation monétaire de l'impact, afin de rendre l'impact mesurable et exploitable, et d'internaliser les externalités.
- c) Nous proposerons des recommandations sur les responsabilités des entités privées dans leur contribution à la mise en œuvre nationale des accords intergouvernementaux pertinents, en mettant particulièrement l'accent sur les entreprises et les investisseurs de grande taille. Nous prenons note des efforts existants tels que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme mettant en œuvre le cadre « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies. Nous accueillons également favorablement d'autres principes et normes pertinents en matière d'affaires et d'investissement, y compris, mais sans s'y limiter, le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, les Principes pour l'investissement responsable, les Principes pour un secteur bancaire responsable et les principes pour une assurance responsable, les normes de performance de la SFI et les normes d'impact des ODD.

Réglementation commerciale et financière durables

- d) Nous encourageons la création d'une réglementation commerciale et financière durable, dirigée par les États, adaptée au contexte local et soutenue par le renforcement des capacités des pays en développement. Nous encourageons la définition de stratégies nationales de mobilisation de financements durables qui seront, le cas échéant, intégrées aux cadres de financement nationaux. Nous saluons les efforts en cours et encourageons les avancées continues dans la planification de la transition pour les entités privées, en phase avec les trajectoires nationales et les objectifs mondiaux.
- e) Nous encourageons l'adoption de normes sur le reporting extra-financier sur les impacts, les risques et les opportunités, grâce à une approche pilotée par les pays et adaptée aux circonstances nationales. Nous félicitons les pays qui ont adopté de telles mesures. Pour assurer la comparabilité transfrontalière, nous envisagerons de transposer des normes largement reconnues, telles que celles de l'International Sustainability Standards Board et de la Global Reporting Initiative, de manière flexible et adaptée à chaque pays. Nous continuerons à œuvrer en faveur de l'inclusion de dispositions d'audit externe pour renforcer la confiance dans les données déclarées. Nous fournirons également un renforcement des capacités pour soutenir les pays en développement.
- f) Nous œuvrerons à promouvoir l'adoption de mesures visant à aller au-delà de la transparence et du reporting extra-financier, pour intégrer la durabilité dans les modèles commerciaux, la gouvernance, les opérations et les pratiques des investisseurs, tout en combattant l'écoblanchiment et le blanchiment d'impact.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- g) Nous nous engagerons dans un dialogue international vers l'interopérabilité de la législation commerciale et financière durable, afin de réduire les coûts des activités commerciales transfrontalières et d'alléger les charges de conformité pour les entités privées et les pays en développement, tout en respectant les cadres nationaux existants. Nous tirerons parti des efforts existants pour élaborer une feuille de route pour l'interopérabilité des taxonomies, vers un ensemble de principes de conception communs servant de guide pour la mise en œuvre locale.

II. C. Coopération internationale au développement

30. La coopération internationale au développement continue d'apporter une contribution importante à la réalisation du développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030. Les récents changements et réductions de l'aide publique au développement (APD), associés à l'évolution des priorités politiques, ont exercé une pression sur la coopération au développement. La coopération Sud-Sud (CSS), qui s'ajoute à la coopération Nord-Sud mais sans s'y substituer, a pris de plus en plus d'ampleur, tout comme la coopération triangulaire. Les BMD, qui sont dans une position unique pour accélérer le financement du développement durable, ont pris des mesures importantes pour accroître leur capacité financière et améliorer leur contribution au développement. Cependant, dans l'ensemble, la coopération au développement n'a pas suivi le rythme de l'augmentation et de l'évolution des besoins des pays en développement, en particulier ceux en situation particulière ; la pauvreté et les inégalités persistantes, les catastrophes climatiques et les crises continuent de nécessiter des ressources, bien que celles-ci demeurent limitées. La fragmentation croissante augmente également les coûts de transaction et va à l'encontre des principes d'efficacité de longue date. Il est urgent de recentrer la coopération internationale au développement sur l'éradication de la pauvreté, de l'utiliser de manière catalytique pour accélérer le développement durable et mobiliser d'autres sources de financement, publiques et privées, et d'aider les pays à mieux gérer leurs transitions tout au long de leur processus de développement. Cela nécessite de réformer l'architecture de la coopération au développement, tant au niveau mondial que national, afin de jeter les bases d'une coopération plus efficace et cohérente, qui respecte les engagements pris, réponde aux nouveaux besoins, privilégie le leadership des pays et se concentre sur l'impact sur le développement durable.

31. Pour accroître les volumes et optimiser l'allocation de la coopération internationale au développement :

Aide publique au développement

- a) Nous décidons de tout mettre en œuvre pour inverser les réductions de l'APD et amplifier et respecter nos engagements respectifs, notamment l'objectif fixé par la majorité des pays développés d'atteindre les cibles actuelles de 0,7 % de l'APD/RNB pour les pays en développement et d'au moins 0,2 % de l'APD/RNB pour les PMA, tout en préservant le caractère concessionnel des flux déclarés comme APD.
- b) Nous saluons le fait que certains pays aient respecté leurs engagements en matière d'APD et que certains aient fixé des délais concrets et contraignants pour atteindre les cibles d'APD. Nous appelons les autres pays à faire de même.
- c) Nous nous engageons à accroître la part de l'APD décidée au niveau national et axée sur un développement durable à long terme, de manière à satisfaire les besoins et les priorités des pays bénéficiaires, en particulier en augmentant la part du soutien budgétaire dans l'APD. Nous invitons le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD de l'OCDE) à concevoir un indicateur capable de mesurer cet engagement.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- d) Nous saluons les efforts et les contributions des partenaires de développement nouveaux et émergents en matière de financement du développement et les appelons à accroître leurs contributions et leur soutien aux pays en développement.
- e) Guidés par les principes du respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels, nous nous engageons à renforcer l'impact et la qualité de la coopération Sud-Sud.
- f) Nous nous engageons à renforcer la coopération triangulaire en favorisant une collaboration plus étroite entre les partenaires de développement, les pays bénéficiaires et les partenaires de développement émergents, en assurant l'échange de connaissances, en alignant les efforts sur les objectifs de développement durable et en tirant parti de mécanismes de financement innovants en mesure d'accroître durabilité et impact.
- g) Nous renforcerons les mécanismes de financement régionaux qui facilitent l'investissement transfrontalier, la mobilisation des ressources et le partage des connaissances entre les économies en développement. Le renforcement de ces mécanismes contribuera à garantir que la coopération Sud-Sud soit plus durable, axée sur la demande et alignée sur les priorités nationales de développement.

Banques multilatérales de développement et système des banques publiques de développement

- h) En nous appuyant sur les progrès notables réalisés grâce à la feuille de route pour l'évolution de la Banque mondiale et aux réformes entreprises par d'autres BMD, et avec les actions supplémentaires suivantes, nous cherchons à tripler la capacité de prêt annuelle des BMD au cours des dix prochaines années.
- i) En tant qu'actionnaires des BMD, nous nous emploierons, par l'intermédiaire des conseils d'administration des BMD, à poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'examen du Cadre d'adéquation des fonds propres du G20 et de la Feuille de route du G20 vers des BMD meilleures, renforcées et plus efficaces, tout en veillant à ce que cela n'exacerbe pas les problèmes de viabilité de la dette des emprunteurs et en préservant la viabilité financière à long terme des BMD. Nous nous engageons également à prendre d'autres mesures innovantes, y compris l'étude des moyens d'étendre l'utilisation des modèles d'origine à distribution, ce qui permettrait de libérer des capitaux pour des prêts supplémentaires.
- j) Nous nous félicitons de la décision du Fonds monétaire international (FMI) d'approuver l'utilisation de droits de tirage spéciaux (DTS) pour l'acquisition d'instruments de capital hybrides émis par les détenteurs agréés. Nous soutenons le recyclage en temps voulu des DTS via les BMD par les pays qui sont en mesure de le faire, et nous encourageons au moins cinq de ces pays à contribuer aux solutions de recyclage de DTS via les instruments de capital hybride proposées par la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement d'ici à la fin de 2025, en préservant le caractère d'actifs de réserve des DTS.
- k) En tant qu'actionnaires des BMD, nous œuvrerons par l'intermédiaire des conseils d'administration des BMD pour soutenir de nouvelles augmentations de capital dans les BMD selon les besoins.
- l) Nous saluons les récentes reconstitutions des guichets concessionnels, en particulier l'accord de décembre 2024 sur la reconstitution de l'IDA 21 qui précise les engagements des donateurs nouveaux et existants. Nous reconnaissons l'IDA comme la principale source mondiale de financement à des conditions concessionnelles pour les pays en développement. Nous nous engageons à établir des voies durables pour continuer à reconstituer les guichets concessionnels dans les BMD. Nous attendons avec impatience une reconstitution ambitieuse du Fonds africain de développement.
- m) En tant qu'actionnaires des BMD, nous œuvrerons par l'intermédiaire des conseils d'administration des BMD à poursuivre l'amélioration des conditions de prêt, notamment en

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

allongeant la durée des prêts (30 à 50 ans), en prolongeant les délais de grâce et en réduisant les marges de prêt et autres frais, tout en assurant la viabilité financière des BMD.

- n) En tant qu'actionnaires des BMD, nous œuvrerons par l'intermédiaire des conseils d'administration des BMD à multiplier les produits en devise locale afin de mieux répondre aux besoins de l'économie locale. Nous développerons des outils au sein des BMD pour faciliter les prêts en devise locale ; renforcerons la capacité des BMD à émettre des obligations en devise locale, ce qui peut également contribuer à développer les marchés locaux ; créerons une plateforme commune de banques multilatérales et autres BPD pour gérer les besoins de liquidités en construisant des fonds communs en devises locales en devise locale, y compris la gestion des risques par la diversification ; et établirons un centre d'excellence pour le développement de la devise et du marché des capitaux au niveau local, en s'appuyant sur les travaux en cours.
- o) En tant qu'actionnaires des BMD, nous œuvrerons par l'intermédiaire des conseils d'administration des BMD pour renforcer et aligner les cadres de mesure de l'impact sur les objectifs de développement durable et nous efforcerons d'adopter des approches normalisées, de mesurer les impacts positifs et négatifs et de veiller au respect des garanties sociales et environnementales dans l'ensemble des opérations.
- p) En tant qu'actionnaires des BMD et des autres BDP, nous renforcerons leur capacité à mieux fonctionner en tant que système aligné sur les stratégies et les priorités de développement menées par les pays. Nous encouragerons les synergies fondées sur les avantages comparatifs, notamment par une coopération opérationnelle renforcée entre les BDP, une programmation conjointe, des accords de cofinancement de projets, ainsi que le renforcement des capacités et l'apprentissage par les pairs. Nous encourageons la mise en place d'un cadre pour encourager et surveiller la qualité de la coopération entre les BMD et les autres BDP.

Accès au financement à des conditions concessionnelles

- q) Nous envisagerons l'utilisation de mesures complémentaires des progrès qui ne se limitent pas au produit intérieur brut (PIB), y compris l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, en complément des politiques et pratiques existantes, afin d'éclairer les politiques de coopération au développement, y compris l'accès au financement à des conditions concessionnelles.
- r) Dans ce contexte, nous réitérons l'appel lancé aux BMD par le biais du Pacte pour l'avenir, en partenariat avec le Secrétaire général des Nations unies, pour qu'elles présentent des options et des recommandations sur de nouvelles approches visant à améliorer l'accès des pays en développement aux financements concessionnels, y compris les projets ayant des effets externes positifs dans les pays à revenu intermédiaire, en renforçant l'alignement et les synergies en vue d'objectifs communs et de politiques convenues de manière cohérente. Nous encourageons les BMD à étudier les recommandations pour les futurs cycles de reconstitution.
- s) Nous nous engageons à soutenir la transition sans heurt des pays en voie de reclassement afin d'éviter toute réduction soudaine du financement concessionnel et du financement public non concessionnel, notamment en développant des stratégies de transition qui tiennent compte des besoins préalables au reclassement et facilitent des approches de financement adaptées, cohérentes et intégrées, et à les intégrer dans les stratégies de développement et d'aide au niveau national.

32. Pour renforcer l'efficacité de la coopération au développement sous toutes ses formes, y compris la réduction de la fragmentation et l'amélioration de l'impact :

- a) Nous rehausserons l'appropriation et le leadership des pays en développement, ainsi que la cohérence des politiques et des systèmes de la part des partenaires de développement en mettant principalement l'accent sur les résultats, la transparence, la responsabilité mutuelle et

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

le renforcement des partenariats en tant que principes fondamentaux d'une coopération efficace pour le développement.

- b) Nous appelons les partenaires de développement à : i) répondre aux plans et stratégies nationaux et à s'engager dans des accords de coopération pluriannuels qui fournissent un financement stable et prévisible ; ii) renforcer les systèmes nationaux existants au lieu d'en créer en parallèle ; et iii) veiller à ce que toutes les interventions intègrent un partage efficace des connaissances et le renforcement des capacités et de la résilience pour favoriser l'autonomie.
- c) Nous réduirons la fragmentation, notamment en accordant la priorité aux contributions de base aux institutions multilatérales et aux fonds communs multidonateurs et interinstitutions, et en utilisant les forces respectives des deux fournisseurs horizontaux tels que les BMD qui peuvent tirer parti de leur capital et de leurs plates-formes verticales. Nous simplifierons et harmoniserons les exigences procédurales et politiques, afin de faciliter et d'accélérer l'accès des BDP aux fonds multilatéraux.
- d) Nous renforcerons la coopération dans le nexus humanitaire-développement-paix afin de renforcer la résilience des communautés concernées et de contribuer à la consolidation de la paix et au développement durable à plus long terme. Nous veillerons à ce que le nexus humanitaire-développement-paix reste suffisamment financé et coordonné, grâce à une approche collective et intégrée, et nous augmenterons le financement de la consolidation et du maintien de la paix dans les pays en situation de conflit et d'après conflit.
- e) Nous nous engageons à soutenir la cohérence des politiques à tous les niveaux afin que les politiques des partenaires du développement renforcent la coopération au développement, notamment en : i) s'efforçant d'adopter une approche à l'échelle de l'État dans la mise en œuvre de la coopération au développement, conformément aux principes de la cohérence des politiques pour le développement durable ; ii) renouvelant nos engagements en faveur du déliement de l'aide et de la réduction du nombre d'exclusions ; iii) réduisant les exonérations fiscales sur l'aide entre gouvernements ; et iv) privilégiant les systèmes nationaux d'achats et d'audit ainsi que la participation des acteurs locaux.

33. Pour renforcer les architectures de coopération au développement aux niveaux national et mondial :

- a) Nous développerons et renforcerons les plans et stratégies menés par les pays, tels que les cadres de financement nationaux intégrés, y compris par le biais d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités accrus, afin de servir de fondement pour un engagement efficace avec l'ensemble des partenaires du développement. Nous mettrons en place des plates-formes nationales inclusives menées par les pays pour soutenir ces plans et stratégies nationaux. Ces plates-formes devraient inclure tous les acteurs concernés, à savoir les BMD, les autres institutions de financement du développement, le système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux, les acteurs du secteur privé, le cas échéant, la société civile et d'autres partenaires. Nous impliquerons les BDP et d'autres acteurs nationaux pertinents pour tirer parti des connaissances locales et nous aligner sur les priorités de développement menées par les pays. Nous viseront à assurer une répartition efficace et effective des tâches, en fonction de l'avantage comparatif de chaque partenaire et de ses connaissances.
- b) Nous nous engageons à tirer pleinement parti du rôle fédérateur des Nations Unies pour renforcer le dialogue, la cohérence et la normalisation en matière de coopération internationale au développement, en tirant le meilleur parti des plates-formes existantes au sein des Nations Unies, en particulier le Forum pour la coopération en matière de développement et le Processus d'examen du financement du développement, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- c) Nous sommes déterminés à renforcer la responsabilité et le suivi dans le cadre du Processus d'examen du financement du développement, notamment par l'action d'un Forum de coopération en matière de développement consolidé qui :
 - i. approfondit les échanges entre les prestataires, y compris les membres du CAD de l'OCDE, les bailleurs non traditionnels, les BMD, entre autres, ainsi qu'entre les prestataires et les bénéficiaires, et promouvoir la cohérence dans la coopération au développement ; Nous invitons le Secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec le Président de l'ECOSOC, à convoquer des discussions techniques d'experts autour de questions telles que l'harmonisation des politiques dans la mobilisation des ressources pour le développement, le climat et l'aide humanitaire, ainsi que l'usage idoine des modalités de mise en œuvre selon les circonstances, afin de soutenir les échanges des parties prenantes concernées, et de faire rapport au Forum pour la coopération en matière de développement à partir de 2027 ;
 - ii. assure le suivi de la mise en œuvre, de l'efficacité et de l'impact de la coopération au développement sous toutes ses formes, en s'appuyant sur tous les efforts de communication actuels et pertinents, y compris la communication des données relatives à l'objectif de développement durable 17.3.1 par chaque pays, comme convenu par la Commission statistique des Nations unies, la communication de l'APD à l'OCDE, le soutien public total au développement durable (TOSSD), le suivi assuré par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et de meilleures preuves de l'impact sur le développement. À ce titre, nous nous efforcerons de développer des mesures satisfaisantes de l'impact sur le développement de tous les types et modalités de coopération au développement, en nous appuyant sur les efforts en cours, y compris ceux des BMD ;
 - iii. favorise l'apprentissage et le partage d'expériences sur les défis émergents en matière d'efficacité, en s'appuyant sur les efforts du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et d'autres parties prenantes concernées ;
 - iv. renforce la responsabilité de tous les acteurs concernés concernant leurs engagements, en s'appuyant sur toutes les preuves disponibles.

34. Pour améliorer la mobilisation et l'efficacité du financement du climat, de la biodiversité et des écosystèmes, conformément aux décisions et aux engagements pris dans les forums respectifs au sein desquels ces questions sont négociées :

- a) Nous renouvelons notre engagement envers les objectifs de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et réaffirmons qu'il importe d'accélérer notre action en cette décennie décisive et ce sur la base des meilleures données scientifiques dont nous disposons, en tenant compte du principe d'équité et du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales et dans le contexte du développement durable et des efforts déployés pour éradiquer la pauvreté.
- b) Nous prendrons des mesures urgentes pour nous adapter et renforcer notre résilience face aux effets du climat, améliorer l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique, fournir davantage de moyens et faciliter le transfert de technologies afin de relever le défi du changement climatique mondial.
- c) Nous rappelons la décision sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique prise lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bakou en 2024, et nous nous engageons à atteindre l'objectif et, à ce titre, lançons un appel à l'action.
- d) Nous nous engageons à améliorer la cohérence et la transparence de l'APD et des rapports sur le financement climatique, et à mieux mesurer l'impact du financement sur le développement et

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

le climat, et décidons à cette fin de créer un groupe de travail intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale, avec des représentants de tous les ministères concernés, pour faire des propositions à ce sujet, en consultation avec d'autres parties prenantes concernées, y compris le Comité permanent du financement dans le cadre de la CCNUCC.

- e) En nous appuyant sur une architecture financière internationale renforcée afin d'atteindre les objectifs fixés, nous renforcerons la mobilisation effective de financements nouveaux et complémentaires sous forme de subventions ou à des conditions très favorables, ainsi que d'instruments ne créant pas de dette, en faveur de transitions justes et équitables, ainsi que de la conservation et de la restauration de la biodiversité.
- f) Nous nous félicitons de la création et de l'opérationnalisation du Fonds-cadre mondial pour la biodiversité, et du lancement du Fonds de Cali, convenu lors de la^{16e} Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre du Mécanisme multilatéral sur le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation d'informations séquencées numériques sur les ressources génétiques, qui vise à mobiliser de nouvelles sources de financement auprès de sources privées pour l'action en faveur de la biodiversité au niveau mondial à l'appui des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, tout en reconnaissant le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité. Nous invitons instamment les États membres et le secteur privé à soutenir ces fonds.
- g) Nous décidons d'augmenter d'urgence les contributions au Fonds pour les pertes et préjudices dans le but de pallier l'ampleur et la fréquence accrues des pertes et préjudices, et de veiller à une conception inclusive et à une allocation équitable des financements tant au niveau national qu'infranational dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, dans le cadre de notre réponse aux pertes et préjudices.
- h) Nous nous engageons à veiller à ce que les pays en développement, en particulier ceux qui sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, y compris les économies océaniques et montagneuses, bénéficient d'un financement climatique suffisant pour accompagner les efforts d'atténuation et d'adaptation et de renforcement de la résilience, y compris par le biais d'instruments de financement tels que le financement de la lutte contre les émissions de carbone, l'assurance et les garanties contre les risques, les obligations catastrophes, les fonds de résilience climatique, les échanges de dettes et les clauses dites de « résilience climatique » (CRDC) en mesure de satisfaire leurs besoins et priorités, et nous nous engageons à accroître le renforcement des capacités au niveau national pour accéder au financement climatique.
- i) Nous encourageons les fonds multilatéraux et verticaux pour le climat et l'environnement à mieux s'aligner sur les priorités et les besoins nationaux, ainsi que la complémentarité des fonds ; à harmoniser et simplifier les conditions des demandes et d'exécution, les procédures administratives et les critères d'éligibilité entre les fonds ; à améliorer l'accès pour les pays en développement ; à renforcer la coopération avec les BMD et les institutions nationales de développement ; et à encourager le recours à des organismes nationaux de mise en œuvre. Afin de réduire la fragmentation, nous convenons d'intégrer les nouvelles initiatives de financement en matière de climat et d'environnement dans les structures et organisations existantes qui sont éprouvées, au lieu de créer de nouvelles instances ; d'envisager de regrouper les initiatives actuelles de financement en matière de climat et d'environnement ; et nous demandons instamment aux pays donateurs de diriger leurs contributions vers les entités fonctionnelles du mécanisme financier de la CCNUCC et des fonds relevant de l'Accord de Paris.

II. D. Commerce international, moteur du développement

35. Le commerce international, moteur du développement, fait face à des menaces croissantes. Les droits de douane et les restrictions commerciales augmentent à l'échelle mondiale dans un contexte de

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

tensions commerciales croissantes et de blocage des négociations multilatérales. La technologie numérique crée de nouvelles opportunités commerciales mais l'automatisation menace les modèles de développement qui dépendent de l'exportation de produits manufacturés peu coûteux. Les pays en développement, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID dont les capacités de production et les infrastructures commerciales sont limitées rencontrent des difficultés à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Il est donc nécessaire de prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs capacités à commercer et à générer de la valeur ajoutée, en mettant l'accent sur les pays les plus en retard, particulièrement pour le commerce des produits de base et des minerais essentiels. Il est donc impératif de renouveler notre engagement en faveur d'un commerce multilatéral qui préserve la marge de manœuvre politique pour le développement durable dans le cadre d'un système universel, fondé sur des règles, juste, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable. Pour promouvoir un tel système commercial multilatéral, les pays devraient s'abstenir d'imposer de manière unilatérale toute mesure économique, financière ou commerciale contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Les répercussions sur le développement durable des mesures environnementales unilatérales liées au commerce soulève également des inquiétudes.

36. Pour préserver le système commercial multilatéral en tant que moteur principal de la croissance économique et du développement durable :

Système commercial multilatéral par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce

- a) Nous renouvelons notre engagement en faveur d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, juste, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable, au cœur duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous demandons instamment aux membres de l'OMC d'accélérer l'adhésion des pays en développement dont l'adhésion à l'OMC est en cours ou qui envisagent de le faire, et de leur fournir une assistance technique pour les accompagner.
- b) Nous appelons les membres de l'OMC à mettre pleinement en œuvre les accords de l'OMC sur la facilitation des échanges, y compris par le renforcement des capacités des pays en développement, et à procéder sans tarder à l'intégration juridique de l'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement dans le cadre de l'OMC.
- c) Nous demandons instamment la finalisation des accords en suspens, y compris celui sur les subventions à la pêche.
- d) Nous notons avec inquiétude que l'engagement pris lors de la 13e Conférence ministérielle de l'OMC de disposer d'un système de règlement des différends complet et efficace n'a pas été respecté d'ici décembre 2024, et appelons les membres de l'OMC à respecter cet engagement au plus tard d'ici la 14e Conférence ministérielle de l'OMC en 2026.
- e) Nous encourageons les membres de l'OMC à renforcer le traitement spécial et différencié pour qu'il soit plus précis, efficace et opérationnel pour les pays en développement, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID, et à améliorer son application et à prendre des mesures pour accorder un tel traitement aux pays en développement qui sont des importateurs nets de produits alimentaires. Nous nous engageons à réexaminer les règles d'origine en vue de les rationaliser et de les simplifier, afin de permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti des accords commerciaux préférentiels.
- f) Nous invitons le Secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec la Directrice générale de l'OMC, à examiner, avec le concours des acteurs concernés, le rôle du commerce en tant que moteur du développement durable et des objectifs de développement durable, en tenant compte des réformes en cours à l'OMC, en s'appuyant sur les contributions des États membres et en formulant des recommandations, notamment sur le renforcement des dimensions de développement d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, non discriminatoire, transparent, ouvert, équitable et prévisible.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

Intégration commerciale régionale

- g) Nous encourageons la consolidation, l'élargissement et l'approfondissement des accords commerciaux régionaux, y compris la zone de libre-échange continentale africaine, et soutenons les accords commerciaux interrégionaux en cours afin de promouvoir une croissance inclusive et un développement durable grâce à une assistance technique.

Marge de manœuvre politique dans les accords commerciaux

- h) Nous veillerons à ce que le système commercial multilatéral offre à tous les États membres, en particulier aux pays en développement, une marge de manœuvre suffisante pour investir dans le développement durable, tout en restant conforme aux règles de l'OMC.
- i) Nous décidons d'entreprendre une réforme des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États dans les accords de commerce et d'investissement par le biais d'une approche multilatérale et d'établir un service de conseil aux pays en développement pour le règlement des différends internationaux en matière d'investissement, en nous appuyant sur les travaux en cours de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).
- j) Nous sommes résolus à accélérer le remplacement et la résiliation des accords d'investissement caduques qui freinent les progrès vers les objectifs de développement durable, en nous appuyant sur les efforts déployés par toutes les parties prenantes, y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Mesures commerciales qui restreignent ou faussent les échanges

- k) Nous appelons les membres de l'OMC à conclure les négociations en adoptant une solution permanente concernant la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.
- l) Nous recommandons que les forums et organismes multilatéraux pertinents soient le lieu d'échanges sur les mesures environnementales liées au commerce et leur impact sur les perspectives d'avenir des pays en développement en matière de commerce et de développement.
- m) Nous invitons le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à examiner l'impact sur le développement durable des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui sont incompatibles avec les principes du droit international et de la Charte des Nations unies, en s'appuyant sur les travaux du système des Nations Unies.

37. Pour renforcer les capacités commerciales des pays en développement, en particulier des PMA, des PDSL et des PEID, et leur capacité à intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales dans un contexte mondial particulièrement difficile :

- a) Nous nous engageons à développer les infrastructures réelles et numériques liées au commerce, en mettant l'accent sur le développement de couloirs de transport, spécifiquement pour atténuer les goulets d'étranglement commerciaux dans les PEID et à soutenir la facilitation et la connectivité du commerce. Nous demandons instamment à l'ensemble des BMD et aux BDP d'accroître leurs investissements dans les infrastructures associées au commerce dans les pays en développement, y compris les infrastructures numériques de base, les routes, les chemins de fer, les zones portuaires et les réseaux électriques.
- b) Nous soutiendrons le commerce numérique en renforçant la coopération multilatérale et régionale sur les réglementations du commerce numérique, les règles du commerce électronique transfrontalier et les systèmes interopérables. Nous fournirons également une

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

assistance financière et technique aux producteurs des pays en développement pour qu'ils se conforment aux normes internationales obligatoires et volontaires, dont les normes de durabilité, et nous faciliterons leur accès au marché.

- c) Nous renforcerons le rôle important de la CNUCED dans le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.
- d) Nous encourageons les BDP à améliorer l'accès et à élargir les mécanismes de financement du commerce, y compris pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi que les entreprises détenues par des femmes et des jeunes, afin de mieux les intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

38. Pour stimuler le commerce dans les PMA, dont beaucoup restent marginalisés et dépendent des ressources naturelles et des exportations de produits de base :

- a) Nous appelons les membres de l'OMC, y compris les pays en développement membres de l'OMC qui se déclarent en mesure de le faire, à renforcer l'accès préférentiel aux marchés des PMA en veillant à la pleine mise en œuvre de l'accès aux marchés en franchise de droits et de quotas pour tous les produits originaires des PMA et en simplifiant les règles d'origine. Nous recommandons également d'accorder aux pays reclassés récemment les mesures de traitement spécial et différencié et les exemptions dont bénéficient les PMA et ce, pour une durée appropriée en fonction du stade de développement du pays concerné.
- b) Nous nous engageons à accroître l'aide apportée aux PMA pour qu'ils s'industrialisent, diversifient leurs exportations, développent les exportations de services, notamment par la mise en œuvre renforcée de la dérogation concernant le traitement préférentiel pour les services des PMA, et intégrer leurs produits dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Nous éliminerons progressivement les restrictions commerciales, y compris les droits de douane croissants, qui empêchent les PMA de transformer leurs ressources naturelles au niveau local. Nous encouragerons l'offre d'une assistance technique et financière sur mesure aux PMA pour la transformation des produits de base et des produits agricoles afin d'en augmenter la valeur au niveau local, ainsi que leur capacité à se conformer aux normes internationales de qualité et de durabilité.
- c) Nous renforcerons les capacités des gouvernements des PMA dans les négociations commerciales internationales.
- d) Nous appelons au développement de programmes de renforcement des capacités productives et transformatrices dans les PMA, grâce à des initiatives telles que l'Évaluation des déficits nationaux de capacités productives de la CNUCED.
- e) Nous nous engageons à accroître l'aide à l'infrastructure et à la facilitation du commerce, l'objectif étant de doubler l'aide au commerce en faveur des PMA d'ici à 2031, à continuer d'allouer au moins 50 % de cette aide à la mise en place d'infrastructures liées au commerce et à améliorer son efficacité et son efficience.

39. Pour accroître la valeur ajoutée locale et la valorisation des minéraux et des produits de base essentiels dans les pays en développement :

- a) Nous encourageons les partenaires de développement et les institutions financières internationales à s'engager dans des partenariats mondiaux sur les produits de base afin de soutenir la production, le raffinage et la transformation des minéraux essentiels dans les pays en développement, et de soutenir les activités à valeur ajoutée en proposant un financement de partage des risques, une assistance technique, un renforcement des capacités et des actions de

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

promotion des liens commerciaux. Nous allons promouvoir les arrangements régionaux à cette fin.

- b) Nous nous efforcerons de développer un cadre mondial de traçabilité, de transparence et de responsabilité tout au long de la chaîne de valeur des minéraux et de l'intégralité de leur cycle de vie (de l'exploitation minière au recyclage) afin de renforcer le devoir de diligence, de favoriser la responsabilité des entreprises et de développer un marché mondial pour les minéraux essentiels qui favorise la répartition équitable des avantages entre les producteurs et les consommateurs.
- c) Nous invitons les pays à augmenter leurs contributions volontaires au Fonds commun pour les produits de base, afin de permettre au Fonds d'intensifier son soutien aux pays en développement, en particulier aux PMA, pour des projets qui favorisent la création de valeur ajoutée, en particulier dans l'agriculture, et à développer la transformation et la fabrication.
- d) Nous soulignons qu'il est important d'aider les pays en développement à négocier des contrats de produits de base dans des conditions qui garantissent la prévisibilité et la stabilité des investissements, tout en offrant aux gouvernements une certitude en matière de recettes et une souplesse permettant de répondre à l'évolution des conditions économiques et des marchés. Nous encourageons également les pays en développement à mettre en œuvre les réformes réglementaires nécessaires et à créer un environnement commercial qui attire des investissements alignés sur leurs plans de développement durable.
- e) Nous encourageons les efforts de collaboration entre les États, les organes de réglementation, les acteurs du secteur et la société civile pour favoriser des marchés de matières premières équitables, transparents et résilients qui profitent à tous les participants de manière équitable et favorisent la stabilité et la durabilité de l'économie mondiale.

II. E. Dette et viabilité de la dette

40. Dans un contexte de crises successives, de catastrophes, de chocs climatiques, entre autres, les défis de la dette souveraine sont devenus l'un des plus grands obstacles à la réalisation du développement durable. Alors que les prêteurs multilatéraux ont augmenté les prêts concessionnels en réponse à ces chocs, de nombreux pays en développement sont toujours confrontés à des charges de service de la dette et à des coûts d'emprunt élevés, ce qui limite considérablement leur marge de manœuvre budgétaire et leur capacité à lutter contre la pauvreté et les inégalités et à investir dans le développement durable. Des progrès ont été réalisés dans la réforme de l'architecture de la dette souveraine. Cependant, lorsque les pays cherchent à restructurer leur dette, les restructurations sont souvent encore insuffisantes, tardives et trop longues. Comme l'emprunt est un outil essentiel pour financer l'investissement dans le développement durable, nous devons mettre en place une architecture de la dette axée sur le développement qui améliore les emprunts et les prêts responsables ; aide les pays en développement à réduire leur coût du capital et à améliorer leur marge de manœuvre budgétaire ; réalise des restructurations efficaces, justes, prévisibles, coordonnées, opportunes et ordonnées ; et est basée sur une analyse solide et transparente de la viabilité de la dette souveraine, ce qui est crucial pour le bon fonctionnement et la tarification équitable des marchés de la dette.

41. Pour renforcer la gestion et la transparence de la dette, et encourager la responsabilité en matière d'emprunts et de prêts, lesquels sont essentiels pour faire face à l'accumulation de la dette publique et à l'augmentation des vulnérabilités :

- a) Nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies de créer un groupe de travail d'experts indépendants chargé de consolider et d'élaborer des principes directeurs sur les emprunts et prêts souverains responsables, en s'appuyant sur les Principes relatifs à la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables de la CNUCED, les Principes

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

opérationnels du financement soutenable du Groupe des 20 et d'autres principes et directives pertinents, et de concevoir des outils pour le suivi et l'évaluation continus de leur mise en œuvre aux différents stades du cycle de la dette souveraine, y compris l'émission, la gestion, la viabilité, le remboursement et la restructuration. Le groupe de travail comprendra les parties prenantes concernées, telles que le FMI et la Banque mondiale, et œuvrera en consultation avec les États membres, et informera les États membres de ses progrès lors du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, et présentera ses conclusions pour examen lors forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2027.

- b) Nous nous engageons à améliorer le contrôle parlementaire et à renforcer les systèmes de gestion des investissements publics, dans le but d'accroître la transparence et la responsabilité en ce qui concerne l'émission et l'utilisation de la dette intérieure et extérieure. Nous intensifierons le renforcement des capacités pour aider les pays en développement à mieux gérer leur dette publique, à améliorer la transparence des données sur la dette et à investir les ressources empruntées de manière effective.
- c) Nous demandons instamment la rationalisation et la consolidation des bases de données existantes sur la dette dans un registre central unique de données sur la dette, hébergé par la Banque mondiale, afin d'améliorer la transparence et d'harmoniser et de renforcer la communication des données sur la dette et d'en réduire la charge. Nous nous engageons à améliorer la publication d'informations sur la dette par les pays emprunteurs et les créanciers.
- d) Nous nous engageons à inclure des clauses contingentes à la situation des États dans les prêts officiels, y compris les clauses dites de « résilience climatique » (CRDC). Nous demandons à tous les créanciers d'inclure dans les contrats d'emprunt et de prêt des clauses contingentes à la situation des États standardisées, tenant compte des besoins et des circonstances des pays, et de garantir l'interruption du service de la dette en période de crise, de catastrophe et de choc qui ne sont pas couvertes par les clauses standard de force majeure. En nous appuyant sur les progrès réalisés par les IFI, nous invitons les IFI concernées à mettre en œuvre des solutions permettant d'intégrer les clauses contingentes à la situation des États dans les contrats commerciaux liés à la dette, par exemple par le biais de la réassurance, et encourageons les donateurs à soutenir ce travail.
- e) Nous encourageons les créanciers publics à accroître les prêts en devise locale dans les pays en développement pour éviter les risques liés au change et identifier des solutions pour réduire les difficultés, dont les coûts, associés à ces prêts.
- f) Nous renforcerons les mesures visant à lutter contre la corruption en matière de prêt et d'emprunt, notamment en utilisant pleinement la Convention des Nations unies contre la corruption et œuvrerons par sa Conférence des États parties de manière à trouver des moyens de rendre les contrats de cette nature inapplicables.
- g) Nous renforcerons les plates-formes permettant aux pays emprunteurs de coordonner les approches et de partager les informations et les expériences.

42. Pour réduire considérablement le coût de l'emprunt et fournir un soutien plus large et systématique aux pays qui, bien que solvables, subissent le fardeau de la dette :

- a) Nous appelons à l'application intégrale du service d'appui pour les PEID afin de permettre une bonne gestion de la dette et de concevoir des solutions adaptées à ces pays, en vue de remédier à la vulnérabilité de la dette à court terme et assurer à la viabilité de la dette à long terme, notamment par un accompagnement juridique et financier sur la gestion des contrats, le renforcement des capacités de négociation locales et le renforcement des données et des

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

capacités techniques. Nous envisagerons l'élargissement des critères d'admission à ce service de soutien à d'autres pays en développement, en particulier les PMA.

- b) Nous encourageons les créanciers publics à fournir un soutien coordonné et renforcé en matière de gestion des liquidités et des passifs aux pays en développement déterminés à atteindre leurs objectifs de développement ambitieux et saluons les efforts actuellement déployés dans ce domaine, notamment l'approche reposant sur trois piliers proposés par le FMI et la Banque mondiale pour aider à résoudre les problèmes de liquidité. Nous appelons à renforcer et à systématiser davantage ce soutien à la gestion des liquidités et des passifs en l'intégrant à une institution existante de manière à lui offrir une structure d'accueil, telle que le Fonds de désendettement de la Banque mondiale. Avantages de ce dispositif renforcé :
- i. coordonner le soutien à la gestion des liquidités par les créanciers multilatéraux et bilatéraux.
 - ii. offrir une gamme d'outils financiers et juridiques pour faciliter ou encourager la gestion des passifs et réduire le coût du capital ;
 - iii. soutenir la mise à l'échelle des échanges de dette et des instruments connexes, le cas échéant, et maximiser leur impact, notamment en simplifiant leur conception et en réduisant les coûts de transaction ;
 - iv. coordonner l'élaboration de fiches de termes pour les instruments appropriés, y compris le rééchelonnement neutre sur la valeur actuelle nette ;
 - v. fournir aux pays une assistance technique, un soutien aux capacités et des conseils juridiques, notamment en ce qui concerne l'analyse coûts-avantages et l'utilisation efficace d'instruments financiers tels que les échanges de créances et les relations avec des créanciers avertis.

43. Pour remettre les pays sur la voie de la viabilité de la dette et assurer des restructurations efficaces, équitables, prévisibles, coordonnées, opportunes et ordonnées :

- a) En s'appuyant sur les efforts en cours, y compris dans le cadre de la table ronde mondiale sur la dette souveraine, nous encourageons le G20 à renforcer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette en étendant les traitements coordonnés de la dette aux pays en développement lourdement endettés qui ne peuvent actuellement pas en bénéficier, en particulier les pays à revenu intermédiaire ; en normalisant la suspension du service de la dette pendant les négociations ; en élaborant un manuel d'utilisation pour les débiteurs avec des échéances claires ; et en développant une ligne directrice accessible pour évaluer la comparabilité du traitement et en affinant les outils pour faire respecter la comparabilité du traitement. Nous appelons à l'établissement de règles de priorité privilégiant les prêteurs apportant des financements en période de crise ainsi que ceux ayant accordé des financements concessionnels. Nous encourageons les pays débiteurs qui ont besoin d'un allègement de la dette à rechercher activement des traitements de la dette et une restructuration préventive de la dette.
- b) Nous invitons le Secrétaire général des Nations Unies à créer un groupe de travail, en consultation avec les États membres, pour élaborer une loi type sur la restructuration de la dette afin de guider les États membres qui envisagent d'adopter une législation nationale, à compter de la 81^e session de l'Assemblée générale. Le groupe de travail inclura les parties prenantes concernées et œuvrera en consultation avec les États membres. Nous encourageons les principales juridictions pour les émissions d'obligations souveraines à adopter une législation nationale visant à limiter les créanciers qui se tiennent à l'écart et à faciliter une restructuration efficace de la dette.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- c) Nous encourageons la poursuite de l'adoption de clauses d'action collective dans les obligations et de dispositions relatives au vote à la majorité dans les contrats de prêt. Nous appelons à évaluer et à affiner les outils et instruments contractuels utilisés dans le cadre de la restructuration de la dette afin de faciliter la participation des créanciers, notamment les clauses du créancier le plus favorisé, les clauses de récupération, les dispositifs de rétablissement des pertes et les instruments de récupération de la valeur.
- d) Nous soutenons les initiatives et les entités telles que la Facilité africaine de soutien juridique, qui fournit des conseils juridiques et financiers aux pays en développement lors des négociations et de la structuration de transactions de dette complexes et de restructurations avec les créanciers ; et/ou nous utiliserons le dispositif décrit précédemment à cette fin.
- e) Sur la base des travaux existants, de l'examen de l'architecture de la dette souveraine envisagée dans le Pacte pour l'avenir et de la mise à jour du Secrétaire général des Nations unies sur les progrès et les propositions, nous lancerons un processus intergouvernemental aux Nations Unies, en vue de combler les lacunes dans l'architecture de la dette et d'étudier les moyens permettant de relever le défi de la viabilité de la dette, y compris, mais sans s'y limiter, un mécanisme multilatéral pour la dette souveraine.

44. Pour s'assurer que la viabilité de la dette et les évaluations de crédit sont plus précises, objectives et orientées vers le long terme :

- a) Nous nous engageons à promouvoir des évaluations de crédit transparentes, précises, objectives et à long terme fondées sur des modèles. En s'appuyant sur le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, nous demandons instamment au FMI et à la Banque mondiale de continuer à perfectionner les évaluations de la viabilité de la dette afin de mieux prendre en compte les besoins de dépenses liés aux ODD, de mieux appréhender les risques climatiques et naturels, de tenir compte des investissements (par exemple dans la résilience, la protection de la nature et la capacité de production) et de leur impact sur la croissance à long terme et le développement durable, y compris en reflétant mieux la perspective des actifs, ce qui nécessite de se placer dans une optique à plus long terme et d'établir une distinction plus précise entre solvabilité et liquidité. Nous demandons au FMI et à la Banque mondiale de mettre en œuvre les révisions avec ouverture et en encourageant la consultation. Nous invitons ces institutions et d'autres parties prenantes concernées à renforcer les capacités des pays à effectuer leurs propres évaluations de la viabilité de la dette.
- b) Nous appelons les agences de notation à affiner de la même manière leurs méthodologies pour tenir compte des investissements, allonger les délais pour l'analyse de crédit et publier des notations à long terme basées sur l'analyse de scénarios ; refléter de manière positive les avantages liées à la viabilité de la dette à long terme en cas de restructurations volontaires de la dette, et non de pénaliser les pays qui s'engagent dans de telles transactions et dans des programmes de dette publique ; répondre aux inquiétudes sur les effets néfastes des programmes de dette publique sur la notation ; et réformer le plafond souverain qui limite la notation de crédit d'une entreprise à être égale ou inférieure à la notation souveraine de son pays.
- c) Nous demandons aux entités publiques chargées de la surveillance économique de publier ces évaluations en vue de leur comparaison aux notations issues sur secteur privé et de jouer dans les faits le rôle d'une agence de notation publique.

II. F. Architecture financière internationale et problèmes systémiques

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

45. Caractérisée par un ensemble de cadres financiers, règles, institutions et marchés qui se doivent de garantir la stabilité et le bon fonctionnement des systèmes monétaires et financiers mondiaux, l'architecture financière internationale est un écosystème qui façonne fondamentalement les résultats du développement durable. Les institutions économiques et financières internationales ont déployé des efforts importants en faveur de la réforme institutionnelle, notamment pour préserver la stabilité macroéconomique au milieu de chocs majeurs, relever les défis financiers croissants auxquels sont confrontés les pays en développement et aligner davantage l'architecture sur le développement durable, complétant le rôle de chef de file des Nations Unies dans la promotion du développement. Mais des défis systémiques majeurs persistent : les dispositifs de gouvernance ne reflètent pas correctement la diversité et la complexité du monde ; le filet de sécurité financier mondial présente à la fois des lacunes et une couverture inégale ; les cadres réglementaires financiers ne parviennent pas encore à faire face aux nouveaux risques et à produire des innovations financières ; et les agences de notation de crédit privées, qui sont essentielles pour la bonne communication de l'information dans les marchés financiers, mettent souvent trop l'accent sur les inquiétudes à court terme. Dans le plein respect de l'indépendance des mandats et des organes de gouvernance des différentes institutions internationales, la communauté internationale doit unir ses forces pour porter la voix et renforcer la représentation des pays en développement et veiller à ce que l'architecture financière internationale s'adapte au monde actuel et réponde aux défis et aux vulnérabilités auxquels sont confrontés tous les pays, en particulier les plus démunis.

46. Pour renforcer davantage la gouvernance économique mondiale :

- a) Reconnaisant et s'appuyant sur les efforts récents, nous nous engageons à porter la voix et à renforcer la représentation des pays en développement dans l'établissement des normes, la gouvernance économique mondiale et la prise de décision au sein des institutions économiques et financières internationales afin de créer des institutions plus efficaces, crédibles, responsables et légitimes.
- b) Nous nous engageons à nouveau à poursuivre le réaligement des quotes-parts du FMI afin de renforcer la voix des pays en développement et de mieux refléter la position relative des membres dans l'économie mondiale, tout en protégeant les parts des membres les plus pauvres. En tant que membres du FMI, nous nous emploierons, par l'intermédiaire des gouverneurs du FMI, à envisager de rétablir les voix de base à 1/9 du total des droits de vote au sein du FMI, entre autres mesures.
- c) En tant qu'actionnaires, nous œuvrerons par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale pour mener à bien une révision complète de l'actionnariat de la Banque mondiale en 2025, conformément aux principes d'actionnariat de Lima, qui permette un équilibre plus équitable des droits de vote au sein de l'institution, pour mettre en œuvre rapidement les résultats de la révision et pour parvenir à un équilibre des droits de vote entre les différents groupes de pays.
- d) En tant que membres et actionnaires, nous œuvrerons par l'intermédiaire des conseils d'administration des IFI pour examiner les moyens permettant de porter la voix et d'accroître la représentation des pays en développement, notamment en augmentant le nombre des membres des conseils d'administration afin de parvenir à une représentation géographique équilibrée des membres, en nous appuyant sur la présidence supplémentaire du FMI. Nous nous engageons également à parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration de toutes les organisations internationales, grâce à des nominations plus équilibrées.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- e) En tant que membres des institutions économiques et financières internationales, nous renouvelons notre engagement en faveur d'une sélection ouverte et transparente, équilibrée entre les sexes et fondée sur le mérite des dirigeants.
- f) Par l'intermédiaire des conseils d'administration de toutes les organisations économiques et financières internationales, nous procéderons à des examens réguliers de la diversité au sein du conseil d'administration, de la direction et des cadres supérieurs, afin de remédier à la sous-représentation géographique et au manque de parité, et nous publierons régulièrement des rapports publics sur la diversité et sur nos examens.
- g) En tant que membres du FMI, nous œuvrerons par l'intermédiaire du conseil d'administration du FMI pour améliorer la représentation géographique aux postes de direction du FMI, en particulier pour l'Afrique, notamment par la création d'un poste supplémentaire de directeur général adjoint du FMI.
- h) Nous nous engageons à renforcer la transparence et la responsabilité du processus décisionnel au sein des organisations économiques et financières internationales.

47. Pour renforcer le filet de sécurité financier mondial avec le FMI en son centre, face à l'augmentation des risques systémiques, ainsi qu'à la fréquence et l'intensité croissantes des crises, notamment celles liées au changement climatique, :

- a) Nous continuerons à renforcer la coordination macroéconomique mondiale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale et de limiter les retombées néfastes.
- b) Nous nous félicitons de la conclusion de l'examen des mécanismes du FMI en 2023 et 2024 et de celle de la 16e révision générale des quotes-parts. Nous nous engageons à obtenir l'aval des pays pour la mise en œuvre du relèvement des quotes-parts dans le cadre de la 16e révision générale des quotes-parts. En tant que membres du FMI, nous œuvrerons par l'intermédiaire du conseil d'administration du FMI à poursuivre l'examen régulier de sa boîte à outils et de l'adéquation de sa réserve de ressources afin de veiller à ce que des ressources suffisantes soient accessibles à tous les pays et permettent des sorties de fonds rapides en cas de chocs et de crises. À cet égard, nous appelons à un examen plus approfondi des instruments de précaution du FMI, s'appuyant sur la réussite des lignes de crédit réciproques bilatérales au cours des crises récentes, par exemple en concevant une ligne de crédit réciproque multilatérale du FMI.
- c) Nous nous félicitons des récentes réductions du coût de l'emprunt du FMI et, en tant que membres du FMI, nous œuvrerons par l'intermédiaire de son Conseil d'administration pour étudier la possibilité de réductions supplémentaires et nous envisagerons également lors du prochain examen d'adopter une politique de suspension des commissions additionnelles en cas de catastrophes et de chocs exogènes, tout en préservant la nature rotative des ressources du FMI.
- d) Nous nous réjouissons à la perspective du prochain examen complet du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité et, en tant que membres du FMI, nous œuvrerons par l'intermédiaire du Conseil d'administration du FMI pour examiner les moyens d'améliorer encore l'efficacité et de faciliter l'accès au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, notamment en réexaminant la nécessité d'un programme donnant accès aux tranches supérieures de crédit.
- e) Nous nous félicitons du récent examen du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance et appelons à sa mise en œuvre rapide. Nous œuvrerons, par l'intermédiaire du conseil d'administration du FMI, à accroître davantage la capacité autonome du FMI à prêter des ressources concessionnelles sans détériorer les conditions de financement des emprunteurs.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- f) Nous invitons instamment la communauté internationale à soutenir les pays de manière à assurer le financement satisfaisant et ininterrompu, dans des conditions idoines, de la protection sociale et d'autres dépenses sociales essentielles en cas de chocs et de crises. Nous saluons et encourageons la poursuite des efforts visant à renforcer la prise en compte de la protection sociale et des dépenses sociales dans les programmes d'ajustement macroéconomique soutenus par le FMI.
- g) Nous saluons l'émission de DTS par le FMI en 2021 et de leur recyclage vers les pays qui en ont besoin, tant par les pays développés que par les pays en développement qui sont en mesure de le faire. Nous encourageons les pays ayant des positions extérieures solides et en mesure de le faire à réorienter rapidement 50 % des DTS de l'allocation de 2021, y compris par l'intermédiaire des BMD, tout en conservant le caractère de liquidité et d'actif de réserve des DTS.
- h) En tant que membres du FMI, nous œuvrerons par l'intermédiaire du Conseil d'administration du FMI pour examiner s'il est impératif à long terme et à l'échelle mondiale de compléter les avoirs de réserve existants par l'émission de nouveaux DTS, afin de contribuer à résoudre les crises de liquidité et d'endettement des pays en développement.
- i) En tant que membres du FMI, nous nous œuvrerons par l'intermédiaire du Conseil d'administration du FMI pour examiner les DTS afin de concevoir un manuel proposant des orientations opérationnelles et renforçant leur rôle en cas de crises et de chocs à l'avenir, y compris : une approche fondée sur des règles pour les recommandations d'émission de DTS afin d'accélérer la validation par le Conseil d'administration du FMI des nouvelles émissions ; et des engagements internationaux fondés sur des accords volontaires ex ante pour faciliter la réorientation rapide des DTS inutilisés vers les pays qui en ont besoin.
- j) En tant que membres du FMI, nous nous engageons à œuvrer par l'intermédiaire du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs du FMI pour examiner le rôle des DTS et leur place dans le système monétaire international, y compris en envisageant des approches permettant des allocations de DTS qui répondent mieux aux besoins de tous les pays.
- k) Nous nous engageons à renforcer les accords financiers régionaux existants et à combler les écarts en matière de couverture en soutenant la création de nouveaux arrangements régionaux solides, en particulier en Afrique, afin de renforcer la complémentarité des différents niveaux du filet de sécurité financier mondial.
- l) Nous nous engageons à appuyer la mise en service du Mécanisme africain de stabilité financière de l'Union africaine, visant à promouvoir la stabilité financière et à prévenir les crises de la dette en Afrique en fournissant des prêts concessionnels et un soutien en liquidités, et invitons les IFD et les IFI à soutenir également cette initiative.
- m) Nous envisagerons la possibilité de revoir les plafonds d'emprunt à tous les niveaux du filet de sécurité pour que les ressources d'urgence et de réserve permettent de répondre aux besoins, tout en tenant compte de la viabilité financière des institutions.

48. Pour encourager les notations de crédit à être plus transparentes, précises, objectives et orientées vers le long terme :

- a) Nous décidons d'organiser chaque année une réunion spéciale de haut niveau sous les auspices de l'ECOSOC pour permettre un dialogue entre les États membres, les agences de notation, les régulateurs, les organismes de normalisation et les investisseurs à long terme, ainsi que les institutions publiques qui publient des analyses indépendantes de la viabilité de la dette, en s'appuyant sur les relations établies avec les agences de notation à l'échelle nationale et régionale pour promouvoir une réglementation appropriée des agences de notation et l'utilisation de leur évaluation. Nous demandons à l'ECOSOC de déterminer les modalités de cette réunion afin qu'elle s'appuie sur les processus existants de l'ECOSOC.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- b) Nous appelons à une réduction de la dépendance systématique à l'égard des évaluations des agences de notation de crédit dans les cadres réglementaires et par les acteurs des marchés financiers, notamment en assurant la disponibilité de davantage de données économiques, financières, de risque et de résilience.
- c) Nous envisagerons des cadres réglementaires nationaux pour les agences de notation afin de réduire la dépendance excessive à l'égard des notations de crédit, d'accroître la transparence concernant l'émission de notations de la dette souveraine, d'améliorer la qualité du processus de notation et de rendre les agences de notation plus responsables de leurs actions, de réduire les conflits d'intérêts et d'encourager un plus grand nombre d'acteurs sur le marché de la notation de crédit.

49. Pour une amélioration de la réglementation financière en faveur de la stabilité et la durabilité du système financier :

- a) Nous invitons le Conseil de stabilité financière (CSF) à lancer un examen, en s'appuyant sur les efforts précédents et en coordination avec les organismes de normalisation pertinents, des éventuelles pondérations erronées du risque dans la réglementation financière, comme Bâle III, en tenant compte des différents contextes nationaux, y compris pour les garanties et le financement mixte, les PME, les infrastructures et le financement du commerce. Nous invitons le CSF à présenter ses conclusions au forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC, y compris, le cas échéant, ses recommandations pour d'éventuelles modifications ciblées des normes, qui seront examinées par les organismes de normalisation compétents.
- b) Nous invitons également le CSF à analyser les risques que le secteur de la gestion d'actifs peut présenter pour la stabilité financière.
- c) Nous invitons le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le FMI à collaborer avec les pays en développement pour élaborer des normes de réglementation bancaire prudentielle qui tiennent compte des différences de profils de risque, en particulier dans les PMA.
- d) En mettant l'accent sur la stabilité financière, nous envisagerons d'élargir la réglementation et le contrôle financiers pour y intégrer des plans de transition climatique et des essais de résistance au changement climatique.

50. Pour tirer parti des avantages éventuels en tenant compte des risques macroéconomiques comme il se doit dans un contexte où les banques centrales étudient les monnaies numériques et les systèmes de règlement interopérables :

- a) Nous invitons la BRI à s'appuyer sur la feuille de route du G20 pour améliorer les paiements transfrontaliers et à inclure davantage de pays en développement dans les discussions sur la manière de créer des monnaies numériques émises par les banques centrales et des systèmes de paiement rapide capables d'exploiter les avantages des technologies numériques, d'augmenter l'efficacité des paiements transfrontaliers et de prévenir les risques macroéconomiques éventuels.
- b) Nous encourageons la BRI, le FMI et les autres institutions pertinentes à renforcer leurs capacités afin d'accompagner les pays en développement dans leur prise de décision en vue d'une conception et d'une application robustes pour les monnaies numériques de banques centrales, ainsi que d'autres plates-formes ou technologies nécessaires aux systèmes de règlement interopérables, tout en gérant les risques éventuels liés aux actifs numériques.

II. G. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

51. La science, la technologie et l'innovation évoluent à une échelle et à une vitesse inédites. Cependant, l'exploitation de son plein potentiel pour faire progresser le développement durable est limitée par les écarts technologiques croissants en matière d'innovation, de production technologique et d'accès ; une infrastructure numérique et des biens publics numériques inadéquats ; une capacité nationale limitée ; et un soutien international insuffisant. Sans réglementation, les avancées technologiques peuvent également entraîner des conséquences imprévues sur les plans socioéconomique et environnemental et accentuer l'inégalité de genre. Des initiatives coordonnées, à l'échelle nationale et internationales, sont nécessaires pour mettre les avancées technologiques au service du développement durable, réduire la fracture numérique et réaliser le plein potentiel de la technologie numérique pour parvenir à l'inclusion et à la santé financières.

52. Réaliser tout le potentiel de la STI pour soutenir le développement durable et la pleine jouissance des droits de l'homme :

Systèmes nationaux d'innovation, y compris les feuilles de route relatives à la STI au service des ODD

- a) Nous aiderons les pays à élaborer et à mettre en œuvre, au niveau national, des feuilles de route relatives à la STI au service des ODD qui seront multipartites, axées sur la mission et encouragent la productivité, l'emploi et l'innovation alignées sur les objectifs de développement nationaux. Nous fournirons un soutien et une formation sur la gouvernance stratégique de la STI, la réglementation et les institutions pour la politique de la STI dans les pays en développement, en particulier les pays en situation particulière.
- b) Nous appelons au développement et au renforcement de règles et réglementations sur la concurrence adaptées aux marchés numériques, afin de favoriser un environnement ouvert, non discriminatoire, équitable et inclusif pour l'innovation et le développement technologique, ainsi qu'une coopération internationale approfondie entre les autorités nationales de la concurrence et d'autres compétentes, compte tenu de la portée mondiale des grandes entreprises technologiques et de l'impact des retombées de la réglementation.

Transfert de technologie, partage des connaissances, renforcement des capacités et financement de la science, la technologie et l'innovation

- c) Nous reconnaissons le rôle des régimes de propriété intellectuelle et de l'application des flexibilités de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) dans la contribution à l'innovation et au développement durable. Nous nous engageons à promouvoir et à encourager de nouveaux accords sur le transfert de technologie, selon des modalités arrêtées d'un commun accord.
- d) Nous mettrons en œuvre des initiatives à tous les niveaux pour promouvoir l'accès aux formations et aux compétences pertinentes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques, en particulier pour promouvoir les intérêts des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de vulnérabilité et des communautés marginalisées, en particulier dans les PMA, les PDSL et les PEID. Nous recommandons vivement de mettre en service l'université en ligne pour les PMA afin de promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM).
- e) Nous faciliterons l'accès aux fonds destinés à la science, à la technologie et à l'innovation, grâce au renforcement des capacités et au partage des connaissances, notamment en veillant à ce que les ressources soient affectées aux pays et aux régions dont les besoins et l'impact sont importants. Nous demandons aux organisations internationales et aux partenaires de développement de renforcer le financement et le soutien des capacités pour les projets portant sur les sciences, technologie et innovation dans les pays en développement, et nous invitons les BDP à accroître leur soutien à l'investissement dans l'innovation axée sur la mission par le biais

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

d'instruments de partage des risques, de fonds publics de capital-risque ou d'autres instruments similaires.

- f) Nous favoriserons un accès équitable à l'intelligence artificielle et assurerons un financement adéquat pour le renforcement des capacités en vue de l'adoption de l'intelligence artificielle, pour le développement d'un écosystème réglementaire qui favorise des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés, inclusifs et dignes de confiance, et pour faciliter la participation des pays en développement au dialogue international sur l'intelligence artificielle, tout en prenant en considération les résultats précédents convenus au niveau international, y compris le Pacte numérique mondial.

Science, technologie et innovation : coopération internationale

- g) Nous sommes résolus à renforcer la coopération nationale et internationale entre les acteurs des écosystèmes des science, technologie et innovation, y compris les BMD et les IFD, en ce qui concerne la science ouverte, les données ouvertes, les biens publics numériques, les technologies abordables et libres, l'éducation, ainsi que la recherche et le développement internationaux concertés qui garantissent l'accès aux pays qui en ont besoin.
- h) Nous reconnaissons la valeur des groupes scientifiques et politiques pour relever les défis du développement durable et réaffirmons notre soutien aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et nous nous engageons à soutenir les efforts pour la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution.
- i) Nous nous engageons à renforcer les capacités du mécanisme de facilitation technologique des Nations Unies et de la banque technologique pour les PMA des Nations Unies en les dotant de ressources adéquates afin qu'ils puissent remplir efficacement leur mandat.
- j) Nous soutenons le renforcement de la collaboration entre le Forum de la science, la technologie et l'innovation, la Commission de la science et de la technologie au service du développement et d'autres plates-formes internationales. Il s'agit notamment de promouvoir le partage des connaissances relatives à l'infrastructure numérique, en particulier en ce qui concerne l'identification des risques et des opportunités d'investissement, entre les IFD et d'autres partenaires.
- k) Nous demandons à l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable de procéder à une évaluation des principaux obstacles qui entravent la diffusion internationale des technologies au service des objectifs de développement durable, en particulier des technologies vertes, et de formuler des recommandations pour surmonter ces obstacles.

53. Pour accroître les investissements dans des infrastructures publiques numériques résilientes et des biens publics numériques, parvenir à une connectivité universelle et combler le fossé numérique :

- a) Nous nous engageons à élaborer des plans de financement et à coordonner les investissements dans les infrastructures publiques numériques et les biens publics numériques via les cadres de financement nationaux intégrés, ainsi qu'à proposer l'assistance technique des partenaires par l'intermédiaire de plates-formes pilotées par les pays.
- b) Nous renforcerons la collaboration internationale entre les gouvernements, les IFD et les acteurs du secteur privé des pays pour les aider à concevoir des modèles de financement des infrastructures numériques et à en mesurer l'impact afin de combler l'écart en matière de connectivité et d'améliorer la qualité et l'accessibilité financière de la connectivité, comme énoncé dans le Pacte numérique mondial.

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- c) Nous favoriserons l'accès des femmes, des jeunes et des enfants à la science et à la technologie.
- d) Nous invitons les pays à présenter des projets sur les infrastructures publiques numériques et les biens publics numériques à la Foire des investissements en faveur des ODD.

54. Pour réaliser pleinement le potentiel des services financiers numériques :

- a) Nous aiderons les pays en développement à créer des cadres nationaux propices au développement des services financiers numériques, y compris dans une perspective de genre, complétés par des partenariats entre les banques locales et les entreprises financières numériques pour élargir la portée des services d'inclusion financière, en particulier dans les zones rurales, et des cadres réglementaires adaptables qui gèrent efficacement les opportunités et les risques liés aux nouvelles technologies.
- b) Nous nous engageons à déployer des programmes d'alphabétisation financière et numérique complets et éthiques, accessibles à l'ensemble de la société, dont les femmes, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de vulnérabilité et communautés marginalisées, notamment par leur intégration aux programmes éducatifs à tous les niveaux.
- c) Nous invitons les parties prenantes concernées à participer aux sessions pertinentes du forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC afin de partager leurs connaissances, expériences et expertise sur les cadres politiques et réglementaires permettant de répondre au développement des services financiers numériques, en vue d'éviter le développement de réglementations en vase clos.
- d) Nous utiliserons le forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC et d'autres processus pertinents pour organiser des dialogues sur les liens et les impacts de l'intelligence artificielle et de la fintech et étudier l'élaboration d'un ensemble de principes pour un développement et une utilisation sûrs, équitables et inclusifs de l'intelligence artificielle dans la fintech.

III. Données, contrôle et suivi

55. De nombreux États membres, en particulier les pays en développement, n'ont pas pleinement bénéficié du potentiel des données. L'insuffisance de l'investissement dans les capacités et l'apprentissage en matière de données et de statistiques a créé des écarts dans la disponibilité et l'utilisation de données et de statistiques ventilées de qualité qui sont pourtant essentielles pour orienter les décisions fondées sur des données probantes. Des efforts accrus sont nécessaires pour améliorer la ventilation des données, leur accessibilité et l'exploitation de sources innovantes. Par ailleurs, la volonté politique de mesurer et de suivre les progrès du développement durable au-delà du PIB ne cesse de se renforcer, y compris la vulnérabilité multidimensionnelle. Dans le même temps, des mécanismes renforcés de contrôle et de suivi des engagements pris à l'échelle nationale et mondiale sont essentiels pour garantir des progrès durables dans le financement du développement. Le programme d'action d'Addis-Abeba a renforcé le processus de suivi du financement du développement mais n'a pas surmonté tous les obstacles. S'appuyant sur les expériences depuis 2015, des mesures doivent être prises pour améliorer davantage le suivi à tous les niveaux de manière concrète, notamment en améliorant l'engagement de toutes les parties prenantes concernées et en intégrant les perspectives nationales et régionales dans le dialogue mondial.

56. Pour renforcer les investissements dans les systèmes de données et de statistiques, en s'appuyant sur le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable :

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

- a) Nous continuerons à renforcer nos efforts pour recueillir, analyser et diffuser des données pertinentes et fiables, ventilées par revenu, sexe, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux.
- b) Nous nous engageons à mettre en œuvre le Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2025.
- c) Nous nous engageons à intensifier le soutien financier au renforcement des capacités en matière de données et de statistiques dans les pays en développement, en accordant une attention particulière aux pays en situation particulière et ceux confrontés à des défis spécifiques, et nous augmenterons le financement prévisible des données et des statistiques sur le développement durable. Cela comprend le soutien au centre d'excellence et au centre de données des PEID, comme énoncé dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, et les initiatives existantes relatives aux statistiques, y compris par le biais d'organisations régionales.

57. Pour renforcer davantage les cadres de données au service du développement durable, de l'accessibilité et de l'innovation :

- a) Nous appuyons le renforcement continu du cadre d'indicateurs des ODD, notamment en favorisant une meilleure cohérence des rapports sur l'indicateur 17.3.1 et son utilisation, ainsi qu'en accordant la priorité à la collecte de données ventilées de haute qualité.
- b) Nous encourageons les prestataires de services Sud-Sud à communiquer des rapports plus complets, en s'appuyant sur le cadre conceptuel volontaire des Nations Unies pour mesurer la coopération Sud-Sud, et soutenons le renforcement du rôle de la CNUCED en tant que dépositaire.
- c) Nous encourageons la promotion de plates-formes et de normes de données ouvertes et interopérables afin d'améliorer le partage et l'accessibilité des données, en relevant les défis auxquels sont confrontés les pays en développement, tout en respectant la vie privée et la protection des données conformément aux juridictions nationales.
- d) Nous encourageons le renforcement de la coordination relative aux données entre les institutions financières internationales, les agences statistiques nationales et internationales, les Nations Unies, les États membres, les agences de développement et les parties prenantes concernées.
- e) Nous encourageons les BMD et les partenaires de développement à soutenir les PMA dans la réalisation de recensements économiques, afin de faciliter la formulation et le suivi de l'impact des politiques et des interventions réactives sur le développement du secteur privé, notamment des MPME, et de renforcer ainsi la création d'emplois.
- f) Nous encourageons les initiatives innovantes pour puiser les données de manière non conventionnelle, telles que les données produites par les particuliers et la télédétection, fondées sur des partenariats public-privé et en s'appuyant sur des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (indicateurs dits « SMART »). Nous renforcerons les capacités de partage et d'échange de données efficaces tant au sein du gouvernement qu'entre celui-ci et le secteur privé.
- g) Nous nous engageons à faire avancer les travaux sur les indicateurs de progrès en matière de développement durable, en complément ou au-delà du PIB, conformément aux engagements pris dans le Pacte pour l'avenir.

Contrôle et suivi

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

58. Pour renforcer le suivi après la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et améliorer le contrôle, la cohérence des politiques mondiales et les passerelles avec les initiatives aux niveaux régional et national, sans créer de nouveaux fardeaux significatifs :

- a) Dans l'optique d'une négociation intergouvernementale et d'un accord sur le cadre d'ici la 81^e session de l'Assemblée générale, nous demandons à l'Équipe spéciale interinstitutions sur le financement du développement de proposer un ensemble concis d'indicateurs de financement pour mesurer les progrès et la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et [des résultats de Séville], en utilisant, dans la mesure du possible, les données et les indicateurs des ODD existants et en mettant en avant l'importance de la ventilation des données, autant que possible. Les indicateurs de financement devraient être pertinents, rigoureux sur le plan méthodologique, mesurables, faciles à communiquer et à consulter, et limités en nombre. Nous invitons également la Commission statistique des Nations Unies à assurer le suivi des écarts en matière de couverture et des besoins de renforcement des capacités concernant les indicateurs de financement.
- b) Nous nous engageons à enrichir les discussions lors du forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC en mettant en place un examen approfondi et un rapport sur les engagements nationaux et mondiaux concernant les domaines d'action liés aux résultats en matière de financement du développement, dans le cadre d'un cycle biennal. Cette approche permettra à l'Équipe spéciale interinstitutions sur le financement du développement de produire des rapports plus détaillés, de mieux orienter les négociations sur les documents finaux du Forum et de favoriser des débats plus approfondis et constructifs entre les États membres et les parties prenantes sur les enjeux émergents et les défis spécifiques. Ces discussions s'étendront notamment à la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED. Afin de renforcer le suivi des domaines d'action au cours des années où ils sont discutés en profondeur, et contribuer aux conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental à l'occasion du forum sur le suivi du financement du développement, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes :
 - i. concernant les ressources publiques nationales, prendre en compte la réunion spéciale de l'ECOSOC sur l'intégrité financière et la réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale, qui impliquent toutes les parties prenantes concernées ;
 - ii. concernant les entreprises privées et le financement, s'engager à renforcer la participation du secteur privé, en s'appuyant sur les mécanismes existants tels que le Comité directeur du secteur privé de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable ;
 - iii. concernant la coopération internationale au développement, aligner les cycles du forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC et du Forum pour la coopération en matière de développement, ce dernier étant organisé avant le forum de l'ECOSOC et faisant rapport à celui-ci ;
 - iv. concernant le commerce international, tenir la réunion spéciale de haut niveau avec l'OMC et la CNUCED lors d'une session séparée du forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC ;
 - v. concernant la dette, organiser un dialogue entre le Club de Paris, les autres créanciers et débiteurs publics et les Nations Unies, ainsi que le FMI et la Banque mondiale et tout acteur pertinent ;
 - vi. concernant les questions systémiques, discuter des résultats des réunions spéciales de haut niveau de l'ECOSOC sur les notations de crédit et inviter les organismes de normalisation

Premier projet : Document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

réglementaire à participer au forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC ;

vii. concernant la science, la technologie et l'innovation, inviter les autorités de différentes juridictions à partager leur expérience et leur expertise sur les cadres politiques et réglementaires permettant de répondre aux effets des technologies numériques sur le financement du développement.

- c) Nous continuerons à organiser le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale tous les quatre ans.
- d) Afin de renforcer le suivi national, nous nommerons des points focaux pour le financement du développement dans nos ministères des finances et autres ministères concernés et nous établirons des plates-formes interministérielles consacrées à la coordination des politiques de financement du développement et la préparation de présentations nationales, en nous appuyant sur les expériences des cadres de financement nationaux intégrés, le cas échéant.
- e) Afin de renforcer l'examen par les pairs et d'encourager une participation accrue des capitales, nous inviterons les pays à présenter des évaluations de leurs actions en matière de financement, mettant en lumière les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des engagements en matière de financement du développement. Ces examens, fondés sur les cadres de financement nationaux intégrés lorsque cela est pertinent, suivront un format similaire aux examens nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD. Ils seront intégrés à un segment ministériel du forum sur le suivi du financement du développement de l'ECOSOC afin de favoriser la reddition de comptes des États membres et de stimuler les investissements via la Foire des investissements en faveur des objectifs de développement durable. Nous invitons le système des Nations Unies pour le développement et les coordonnateurs résidents des Nations Unies à aider les pays dans la préparation de leurs examens des mesures de financement.
- f) Nous nous engageons à renforcer les processus de suivi régionaux, sous la direction des commissions économiques régionales, en produisant des rapports régionaux réguliers sur les progrès réalisés, et en organisant des comités régionaux et des consultations sur les progrès et les priorités.
- g) Nous tiendrons une conférence d'examen en 2030.

59. Nous nous engageons à adopter et à mettre en œuvre des politiques et des actions concrètes conformément à ce cadre de financement mondial renouvelé, dans le but de parvenir à un développement durable, de réaffirmer le multilatéralisme et de restaurer la confiance en celui-ci.